

nucléaire, un mensonge français

Paul Quilès

NUCLÉAIRE, UN MENSONGE FRANÇAIS

Réflexions sur le désarmement nucléaire

ÉDITIONS Charles Léopold Mayer

38, rue Saint-Sabin 75011 Paris / France
Tél. et fax : 33 (0)1 48 06 48 86 / www.eclm.fr

Les Éditions Charles Léopold Mayer, fondées en 1995, ont pour objectif d'aider à l'échange et à la diffusion des idées et des expériences de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (www.fph.ch) et de ses partenaires. Les ECLM sont membres de la Coredem, une confédération de sites ressources pour une démocratie mondiale, qui rassemble des partenaires autour d'une charte, d'un moteur de recherche et d'un wiki. www.coredem.info

Vous trouverez des compléments d'information, des mises à jour, l'actualité de l'auteur, etc. sur le site www.eclm.fr

© Éditions Charles Léopold Mayer, 2012

Dépôt légal, avril 2012

Essai n° 193

ISBN 978-2-84377-171-2

Mise en pages : La petite Manufacture – Delphine Mary

Création graphique : Nicolas Pruvost

L'auteur

Paul Quilès a été ministre à plusieurs reprises et notamment ministre de la Défense (1985-1986). À l'Assemblée nationale, il a été président de la commission de la Défense (1997-2002), puis vice-président de la commission des Affaires étrangères (2004-2007).

Il a été responsable national du parti socialiste, chargé des questions de stratégie et de défense (1995-2008). Il est actuellement maire de Cordes-sur-Ciel (Tarn). Il est membre du réseau les «Maires pour la Paix» et a signé l'appel de Global Zero.

Blog de Paul Quilès : <http://paul.quiles.over-blog.com>

Global Zero est un mouvement international pour l'élimination des armes nucléaires soutenu par plus de 300 personnalités et 450 000 citoyens du monde entier : www.globalzero.org/fr

Le réseau international des Maires pour la paix (Mayors for Peace) a été fondé par les maires d'Hiroshima et de Nagasaki et travaille depuis 1985 sur la culture de la paix et le désarmement nucléaire : www.afcdrp.com

Du même auteur

> *On a repris la Bastille !* (avec Béatrice Marre), Fondation Jean Jaurès, 2011.

> *18 mois chrono* (avec Marie-Noëlle Lienemann et Renaud Chenu),

J.-C. Gawsewitch, 2010.

> *Face aux désordres du monde*, Campoamor, 2005.

> *Les 577 : des députés, pour quoi faire ?*, Stock, 2001.

> *La politique n'est pas ce que vous croyez*, Robert Laffont, 1985.

PRÉFACE

*Ania Nussbaum, Owen Cabon, et Paul Mouginot¹, étudiants membres
du mouvement Global Zero*

Le mur de Berlin a beau être tombé il y a vingt-deux ans, il aura fallu autant d'années pour fissurer la cloison qui entoure le débat sur l'armement nucléaire et la doctrine de sécurité française.

Paul Quilès est de ces hommes politiques qui contribuent à mettre à bas ce mur invisible qui constitue le « mensonge français », celui qui entoure notre arsenal nucléaire. Polytechnicien, il rompt avec le consensus français sur le nucléaire militaire. Comment ne pas entendre l'appel d'un ancien ministre et ancien président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, qui remet en question l'existence même de l'armement nucléaire? Alors qu'en pleine campagne électorale, les commentateurs et les politiques français restent muets sur ce sujet, se fait entendre la voix de ceux qui défendent l'élimination de tout armement nucléaire – le Global Zero.

Le débat est tout simplement absent de la vie politique française. Quid de l'épée de Damoclès présente en permanence au-dessus de nos têtes, quid des montants astronomiques, peu discutés, alloués à l'entretien de l'arsenal nucléaire en temps d'« austérité » budgétaire? Le silence du

1. Ania Nussbaum, IEP Strasbourg. Owen Cabon, Sciences Po Rennes. Paul Mouginot, Supélec et ESCP-Europe.

gouvernement et des responsables politiques est assourdissant. Alors que le débat s'est engagé sur le nucléaire civil après la catastrophe de Fukushima au Japon, on fait fi des risques intrinsèques au nucléaire militaire. *Circulez, y'a rien à voir*. La politique des coups médiatiques ne laisse malheureusement pas de place aux enjeux de long terme.

Nous pensons que face au silence, il n'est pas honteux de lancer ce débat, il est même de notre devoir de le faire et de le mettre au premier plan de la sphère publique. Les armes nucléaires ne sont pas anodines, elles sont un risque pour l'humanité dans son intégralité. Le débat national doit avoir lieu, car il s'agit d'un enjeu unique.

L'arme nucléaire comme facteur de prestige, comme garantie de sécurité par la dissuasion, n'est plus aujourd'hui qu'un argument d'autorité, un slogan répété à l'envi. Près d'un demi-siècle après la mort du général de Gaulle, qui croit à la France comme puissance internationale parce qu'elle possède des bombes nucléaires? La France s'y attache comme une beauté fanée conserverait précieusement les vestiges de sa gloire. Cessons de considérer la bombe comme l'attestation irréfutable d'une victoire passée. Cessons de regarder avec nostalgie le temps où la France dominait la scène internationale et de croire que notre arsenal peut nous rendre cette place.

On associe souvent dissuasion nucléaire et siège permanent au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies comme deux signes de la place de la France dans le concert des Nations. Il est regrettable que les deux principaux candidats à l'élection présidentielle fassent aussi ce rapprochement, alors qu'il s'agit d'une approximation

historique : la fabrication de la bombe française est postérieure à l'acquisition par la France d'un siège au Conseil de sécurité. Dans le contexte de la guerre froide, détenir la bombe atomique était synonyme d'indépendance décisionnelle stratégique, un atout que le général de Gaulle a su exploiter avec succès. Le contexte a cependant changé. Ceux qui considèrent la bombe comme une assurance vie contre les possibles décisions belliqueuses de l'Iran ou de la Corée du Nord ignorent toute une partie du problème. Ces pays ont beau détenir l'arme nucléaire ou être en passe de l'acquérir, ils ne disposent pas des moyens de la déployer : missiles balistiques, aéroportage, sous-marins, etc.

La promotion du désarmement ne confère-t-elle pas plus de pouvoir politique que des armes dangereuses et coûteuses n'en pourront jamais apporter? L'heure n'est-elle pas à la concurrence économique et non plus militaire? Les enjeux du XXI^e siècle, que ce soit le terrorisme, le réchauffement climatique ou la crise économique, ne nécessitent-ils pas un redéploiement de nos efforts?

En 2009, le président Obama prononce un discours historique reconnaissant aux États-Unis, en tant que pays qui a effectivement utilisé l'arme nucléaire (à Hiroshima et Nagasaki), la responsabilité de prendre la tête du mouvement pour l'élimination des armes nucléaires. La même année, le Conseil de sécurité de l'ONU vote sur la proposition du président américain une résolution appelant à renforcer les efforts de la communauté internationale dans ce but. Même la Russie a fait part de sa volonté de mettre sa pierre à l'édifice, preuve s'il en faut que nous sommes entrés dans une ère nouvelle. L'espoir d'une

collaboration entre les États-Unis et la Russie dans l'élimination des armes atomiques est désormais permis. Cet espoir est incarné, en particulier, par le *Rapport sur le partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes* présenté au sommet du G8 de Deauville des 26-27 mai 2011. Il rappelle notamment qu'en avril 2010, les gouvernements américain et russe ont signé un protocole, dans lequel chaque pays s'engage à éliminer 34 tonnes de combustible militaire en excès, permettant de fabriquer l'équivalent de 17 000 ogives. Au-delà de l'entrée en vigueur de ces accords, les deux pays ont conjointement entrepris de réduire leur stock d'armes atomiques avec l'entrée en vigueur du nouveau traité Start. Malgré ces efforts, certains pays développent toujours leur arsenal, tels les frères ennemis indien et pakistanais.

La position française, en porte-à-faux avec celle des membres de l'ONU, était rationnelle dans le contexte de la guerre froide. Mais à nouvelle époque, nouveau paradigme. La plupart des pays de l'OTAN l'ont bien compris et demandent le retrait des armes nucléaires tactiques localisées sur le territoire européen. Alors que d'aucuns regrettent le *déclin* français, force est de constater que la France empêche toute évolution au sein de l'OTAN sur ce point. Pourtant, aucune menace vitale ne justifie le maintien de ces armes en Europe.

La politique française en matière de nucléaire militaire est malheureusement peu connue de nos concitoyens. En France, on parle peu de défense. Héritage de la grande muette? Volonté de cacher? Défense d'un « intérêt supérieur » de la patrie? Nous ne répondrons pas à cette question. En revanche, nous nous devons d'informer les

citoyens. Quels médias ont parlé du traité de défense franco-britannique signé en novembre 2010? Une part importante de celui-ci est pourtant consacrée à la mutualisation de la recherche et développement d'une nouvelle génération de sous-marins nucléaires et à un effort commun pour développer des bombes nucléaires de nouvelle génération. Les montants financiers évoqués, démesurés, nous engagent pour plusieurs décennies.

Nos parents et grands-parents nous ont laissé les bombes nucléaires en héritage. Nous ne voulons pas laisser à notre tour ce cadeau empoisonné à nos enfants. Nés en 1990, nous représentons la première génération de l'après guerre froide. Nous n'avons pas connu l'affrontement des deux blocs. Si nous comprenons l'attachement de nos aînés à cette arme, ce dernier est irraisonné aujourd'hui. Nous voyons dans chaque bombe possédée par les États des écoles qui n'ouvrent pas, des emplois publics qui ne sont pas créés, des médicaments qui ne sont pas remboursés.

Arme anachronique, elle ne garantit plus l'équilibre entre les deux grands blocs, elle déstabilise. Alors que les États-Unis et la Russie diminuent leur arsenal, des régions du globe suivent la tendance inverse. La prolifération nucléaire dans le Grand Moyen-Orient est un danger pour la sécurité globale. La détention d'armes nucléaires par les puissances de la guerre froide et leurs alliés attise la convoitise de puissances émergentes ou de pays aux régimes instables. Il ne s'agit pas de les blâmer, bien au contraire : leur demande est légitime dans leur position. La seule issue est donc à nos yeux un désarmement complet et global, le plus rapidement possible.

C'est pour cette raison que nous adhérons à Global Zero, un mouvement international qui plaide pour l'élimination totale de l'armement nucléaire. Certains nous qualifieront d'utopistes. Nous sommes en réalité pragmatiques. L'élimination multilatérale de l'arsenal nucléaire existant est possible grâce à des paliers jalonnés et des contrôles réguliers. Nous ne voulons pas attendre que les prochaines générations agissent. Nous voulons être les témoins de l'avènement d'une nouvelle doctrine de sécurité internationale.

Au-delà de l'insoluble question de la guerre et de la paix, nous ne pouvons pas ignorer la menace eschatologique qui pèse sur nos épaules si l'hypothèse fondatrice de la dissuasion – celle de l'arme nucléaire comme arme de non-emploi – ne se vérifiait pas.

Par ses textes portant sur la question nucléaire, Paul Quilès ne fait que renforcer notre conviction. Il saura probablement ouvrir les yeux de ceux qui n'ont pas mesuré l'ampleur du changement qui s'est opéré dans notre environnement stratégique au cours des vingt dernières années.

I. LE FAUX CONSENSUS²

«On peut tout prouver, si les mots dont on se sert ne sont pas clairement définis.» Cette affirmation du philosophe Alain éclaire d'une lumière crue certains affrontements qui scandent la vie politique. En évitant de définir les mots, en les rattachant à des concepts eux-mêmes mal définis, en ne précisant pas le contexte dans lequel on les utilise, effectivement, «on peut tout prouver». C'est ce qui se passe par exemple lorsque l'on aborde les questions de défense, sujet majeur dans un monde dangereux, instable et surarmé.

Autrefois, c'est-à-dire avant novembre 1989, date de la chute du mur de Berlin, la stratégie de dissuasion nucléaire était, par excellence, l'instrument de l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest. La question de sa pertinence aurait dû se poser dès lors que la confrontation des blocs a pris fin. L'état des risques et des menaces n'a en effet aujourd'hui plus rien de commun avec ce qu'il était dans la période de la guerre froide. Les scénarios dans lesquels la Russie ou la Chine s'en prendraient aux intérêts vitaux d'une puissance occidentale sont, dans la conjoncture actuelle, parfaitement improbables. Quant aux menaces qui trouvent leur origine dans des conflits locaux, elles ne peuvent être contrecarrées par la menace d'emploi de l'arme nucléaire

2. D'après une tribune de Paul Quilès publiée sur le site de *L'Express* (www.lexpress.fr) le 4 janvier 2012, sous le titre *Dissuasion nucléaire : vous avez dit consensus ?*

et se situent en conséquence dans les « angles morts » de la dissuasion. Les menaces terroristes relèvent de cette catégorie.

La prolifération nucléaire constitue, en revanche, le principal risque pour la sécurité du monde, mais c'est plus par le multilatéralisme et les traités qu'on la combattra que par la dissuasion nucléaire. De plus, établir un lien entre la possession de l'arme nucléaire et « le statut de grande puissance », comme on l'entend souvent, peut inciter certains pays à tenter de s'en équiper, alors que le but du TNP³, ratifié par la quasi-totalité des membres de l'ONU (189), est au contraire d'aller vers une disparition des armes nucléaires.

Comment peut-on alors, loin de ces considérations, répéter sans sourciller que la dissuasion nucléaire est une sorte d'« assurance vie » ou qu'elle « garantit l'intégrité de notre pays » ? En réalité, le débat sur de telles affirmations n'a pas lieu, pour la bonne raison que celles-ci ne sont pas soumises à un questionnement public, au-delà des échanges au sein des cercles d'initiés. Normal, nous dit-on, elles font l'objet d'un consensus. Ce fameux consensus, mot-clé de la démonstration, est d'autant plus facile à invoquer qu'on n'en a jamais vérifié sérieusement l'existence, et qu'on ne sait pas sur quoi il porte exactement. Comme il n'y a jamais eu de débat, précédé par une information

3. TNP : Traité de non-prolifération, signé le 1^{er} juillet 1968. La conférence d'examen du TNP du 28 mai 2010 a élaboré un plan d'action sur les trois volets du traité (désarmement, non-prolifération, nucléaire civil) et prévu une réunion en 2012 sur la création au Moyen-Orient d'une ZEAN (Zone exempte d'armes nucléaires).

sérieuse et encore moins de consultation des Français, la boucle est ainsi bouclée.

Ceux qui, sans même s'opposer frontalement au concept, souhaitent en parler et examiner la pertinence de certains choix sont vite traités d'incompétents, d'irresponsables, de démagogues, voire de mauvais Français. Quitte à courir ce risque, j'affirme qu'il ne faut pas avoir peur de traiter ces questions publiquement, en commençant, comme le suggérait le philosophe Alain, par définir clairement le sens des mots.

Je ne prendrai qu'un exemple pour illustrer mon propos : celui de la « force aérienne stratégique », qui représente 15 % de la dissuasion française⁴. Historiquement, c'est la première à avoir été créée en 1964, en raison de la simplicité de mise en œuvre du vecteur (un bombardier Mirage IVA) et de l'arme (la bombe AN-11). Aujourd'hui, deux escadrons assurent 24 heures sur 24 l'alerte nucléaire avec le Rafale F3 ou le Mirage 2000 K3 et le missile ASMP-A (air-sol moyenne portée amélioré), capable de parcourir, une fois tiré à haute

4. La force principale de la dissuasion française consiste en quatre SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins). Cette composante océanique permet à la France de frapper en premier un adversaire étatique comme de répondre avec certitude à son attaque. Ces SNLE, en cours de modernisation, seront dotés chacun à l'horizon 2015 de 16 nouveaux missiles M51 (d'une portée de 9 000 km) et de nouvelles ogives nucléaires (TNO) d'une puissance de 100 kt. De quoi dissuader tout adversaire situé sur n'importe quel point du globe. Une frappe d'un seul missile (avec six ogives au maximum) provoquerait des dégâts incommensurables, si l'on se souvient des 200 000 morts d'Hiroshima consécutifs à l'explosion d'une bombe... de 15 kt.

altitude, une distance de 500 km et de 100 km à basse altitude, chargé d'une ogive nucléaire de 100 à 300 kt⁵!

À quoi est censée servir cette force? On nous dit, dans un langage assez hermétique, qu'elle offrirait « les alternatives, les complémentarités et les capacités d'adaptation » pour le chef de l'État⁶, car elle permettrait d'être « visible et donc démonstrative ». En clair, il s'agit d'une sorte de parade nucléaire avant ce que le président Sarkozy appelle un « avertissement nucléaire ». Le rôle de la composante aérienne serait donc de parader, d'impressionner un adversaire!

Pour essayer de comprendre ce que cela signifie, il faut imaginer une flotte de bombardiers nucléaires décollant, avec toute la logistique nécessaire (ravitaillement en vol, chasseurs accompagnant le convoi pour le protéger, transmissions des données...), puis tournoyant dans le ciel face à l'ennemi, pendant que des discussions diplomatiques se déroulent en parallèle, avant de recevoir enfin l'ordre de tir⁷! Au-delà de l'aspect manifestement peu crédible de ce scénario, on voit bien que l'existence même de la compo-

sante aérienne⁸ décrédibilise la dissuasion, en suggérant que, pour faire reculer un adversaire, les SNLE (sous-marins nucléaires lanceurs d'engins) et leurs missiles ne seraient pas assez dissuasifs!

De plus, on ne voit pas contre qui cette composante pourrait être utilisée, sachant que sa conception en fait une arme de proximité géographique. Sans doute est-ce pour cette raison que, faute d'ennemi proche et d'intérêt militaire, les Britanniques ont abandonné leur composante aéroportée en 1997 et les Américains ont retiré la plus grande partie de leurs bombes B-61 stationnées en Europe.

Cet exemple montre que, si l'on veut bien s'éloigner du discours officiel, il y a place pour des débats, qui doivent dépasser le cadre étriqué du monde passé et prendre en compte les évolutions positives du monde et les nouvelles aspirations au désarmement nucléaire de la communauté internationale.

5. La kilotonne est l'unité de puissance des explosifs atomiques, équivalent à l'explosion de 1 000 tonnes de TNT.

6. Le décret du 14 janvier 1964 définit le rôle exclusif du président de la République quant à l'engagement de l'arme nucléaire.

7. Une frappe nucléaire avec une ogive de 300 kt serait équivalente à 20 fois celle d'Hiroshima.

8. Il y a vingt ans, on nous assurait qu'il fallait absolument trois composantes (océanique, aérienne, terrestre... soit une par armée!) pour garantir la crédibilité de la dissuasion française. La composante terrestre (missiles du plateau d'Albion, Pluton, Hadès) a été démantelée au début des années 1990. Aujourd'hui, les théoriciens du nucléaire affirment avec la même force que la dissuasion nécessite deux composantes.

II. RÉFLEXIONS SUR LA DISSUASION NUCLÉAIRE⁹

De votre point de vue, à quoi servent les armes nucléaires aujourd'hui, et répondent-elles encore à la nature nouvelle des défis de sécurité du début du XXI^e siècle ?

Paul Quilès : Plusieurs événements ont marqué ma vie et expliquent mon intérêt pour les questions que nous évoquons aujourd'hui. Je suis fils d'officier, j'ai été ministre de la Défense, puis président de la commission de la Défense, à l'Assemblée nationale, dans les années 2000. Auparavant, à la sortie de Polytechnique, j'ai fait mon service militaire comme officier d'active, non loin d'ici, au ministère de la Défense, au COA (Centre opérationnel des armées). Il se trouve que j'ai eu l'avantage, si je puis dire, d'avoir le général de Gaulle au téléphone, pour la simulation du premier ordre d'engagement de l'arme nucléaire. Le colonel responsable du service redoutait de parler au président de la République et avait préféré confier à un jeune polytechnicien le « risque » d'être l'intermédiaire dans la transmission de l'ordre nucléaire à Taverny. J'ai retrouvé la date :

9. Intervention au colloque du club Démocraties du 21 novembre 2011 sur le thème « L'absence du nucléaire militaire dans les programmes politiques ».

c'était quelques jours après la publication du décret du 14 janvier 1964 qui définit le fonctionnement de la force de frappe et de la dissuasion nucléaire. Depuis cette date, je rappelle que c'est le président de la République et lui seul qui transmet l'ordre et qui décide, en tant que responsable du Conseil restreint de Défense.

Mon deuxième souvenir, c'est lorsque le président Reagan a lancé son projet connu sous le nom de Guerre des étoiles, l'IDS (Initiative de défense stratégique). J'étais ministre de la Défense et j'avais exprimé dans une tribune du journal *Le Monde* mon opposition à ce projet. Les Américains m'ont alors invité à Washington et j'ai pu rencontrer le secrétaire d'État américain à la Défense et le général Abrahamson, responsable du programme de l'IDS. Ils m'ont fait visiter, au sous-sol du Pentagone, des installations confidentielles, où l'on m'a notamment projeté des images prises par satellite, qui tendaient à prouver que les Soviétiques avaient violé le traité ABM (Anti-Ballistic Missiles) de 1972, en installant un radar du côté de Krasnoïarsk, pour protéger Moscou. Ils considéraient donc que ce constat les autorisait à lancer leur énorme projet d'IDS, bouclier destiné à assurer une protection intégrale des États-Unis. Projet que je jugeais irréaliste et stupide, qui n'a d'ailleurs jamais vu le jour même si, aujourd'hui, il en a des prolongements plus modestes et sujets à discussion.

Mon troisième souvenir est d'une tout autre nature. Il concerne l'attitude de François Mitterrand à l'égard du nucléaire préstratégique. Je me souvenais du député très critique envers la mise en œuvre de ce qu'on appelait la

«force de frappe». Il avait débattu très durement avec le Premier ministre de l'époque, Georges Pompidou, au sujet du décret du général de Gaulle, dont j'ai parlé et qui articulait toutes nos institutions autour du président («L'autorité indivisible de l'État est déléguée tout entière au président de la République»). Devenu lui-même président, François Mitterrand a accepté la dissuasion et ce rôle de détenteur du feu nucléaire, mais il avait des moments d'énervement quand on lui expliquait que le préstratégique était indispensable, parce que c'était l'arme de «l'ultime avertissement». Ce mot fait partie de l'arsenal des formules que ses utilisateurs ont parfois du mal à expliciter : «stricte suffisance», «assurance vie», «ultime avertissement». Mais, «qu'est-ce que l'ultime avertissement?», demandait le président. On lui a alors expliqué que l'ultime avertissement était «délivré» par les missiles nucléaires Pluton, plus tard par les missiles Hadès, et que les territoires visés étaient ceux de l'Europe orientale, notamment l'Allemagne de l'Est. Cette frappe, disaient les promoteurs de la doctrine, visait à prouver à l'ennemi notre résolution, à le faire douter et même reculer, en l'avertissant qu'on était en mesure de le toucher plus lourdement! Cette perspective semblait si absurde à François Mitterrand qu'il décida en 1991 d'arrêter le développement du Hadès et le démantèlement du Pluton, même si cela est intervenu matériellement cinq ans plus tard.

Après ces souvenirs, j'en viens à la question qui est posée, à savoir «les armes nucléaires sont-elles adaptées au monde d'aujourd'hui?». À l'évidence, ce monde n'est plus celui de la guerre froide, avant 1989. En réalité, le

désarmement avait déjà commencé avant la chute du Mur, même s'il s'agissait alors plutôt d'une sorte de rééquilibrage. En 1985, il y avait 70 000 têtes nucléaires dans le monde et, grâce aux accords Start I, Start II, New Start, au traité sur la non-prolifération, on est descendu en 2010 à 22 600 têtes, ce qui représente l'équivalent de 450 000 bombes d'Hiroshima. Ceci montre à quel point la course aux armements nucléaires a conduit à des absurdités. Les dangers ne sont plus ceux d'hier et personne ne peut sérieusement penser que le monde occidental est menacé par l'armement nucléaire de la Russie ou même de la Chine. Bien sûr, on ne sait pas ce que sera la situation du monde dans vingt ou trente ans... ce qui amène certains à en déduire qu'on ne pourra jamais vraiment se passer de l'arme nucléaire, qu'ils présentent comme une « assurance vie », que l'on doit conserver toute sa vie, pour ensuite la céder à ses enfants et aux générations futures.

La question de fond est bien de savoir si les armes nucléaires sont un héritage du passé à conserver ou un vestige d'un autre monde qui doit disparaître. Dans ce cas, de quelle façon et dans quels délais? Si l'on considère au contraire que ces armes ne disparaîtront jamais, alors comment en réduire le nombre et la dangerosité et surtout, comment éviter leur prolifération, qui est certainement, avec le terrorisme international, l'une des deux menaces les plus importantes de la période actuelle?

Le mode d'utilisation de l'arme n'est pas indifférent de la conception qu'on a de son emploi.

Vous rappelez que le monde d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier.

Le contexte nucléaire, international, au-delà de la prolifération, est-il en train de changer ou pas?

Paul Quilès : Il faut regarder de près ce qui s'est passé depuis la chute du mur de Berlin et même avant, puisque je rappelle que le traité sur la non-prolifération, négocié dès 1968, est entré en vigueur en 1970. N'oublions pas que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité n'y sont pas parce qu'ils ont l'arme nucléaire, puisque la plupart d'entre eux y sont entrés alors qu'ils ne l'avaient pas encore. Cette question renvoie à une idée reçue qui consiste à affirmer que, pour avoir un rôle et parler dans le concert des nations, la France doit avoir l'arme nucléaire, qui lui garantirait sa présence au Conseil de sécurité. Le problème de la prise en compte dans cette enceinte éminente de la réalité du monde d'aujourd'hui est d'une tout autre nature. Hier, on ne parlait pas beaucoup du Brésil ni de l'Inde, ce dernier pays étant pourtant en passe de devenir l'un des plus importants du monde. L'Allemagne était un pays vaincu, le Japon aussi. Notre monde n'a pas grand-chose à voir avec celui de 1945 et des événements internationaux l'ont encore changé depuis la chute du mur de Berlin. Je me limiterai donc dans mon analyse à la dernière période.

Le 15 avril 2009, le président Obama a lancé un appel en faveur d'un « monde sans armes nucléaires ». D'aucuns diront que c'est une simple idée mais qu'il ne pourra rien entreprendre, tant il est vrai que dans le contexte préélectoral actuel des États-Unis, les républicains empêcheront Obama d'aller plus loin dans le sens de ce qui semble être ses convictions. Si je dis que les républicains ont tendance

à entraver ces progrès, c'est qu'ils ont par exemple bloqué la ratification du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, alors que les États-Unis sont le seul pays de l'OTAN à ne pas l'avoir fait.

Le 24 septembre 2009, le Conseil de sécurité de l'ONU, par une résolution, a affirmé sa « détermination à créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires ». Il est important que la plus haute autorité chargée du maintien de la paix dans le monde fasse cette déclaration.

Le 6 avril 2010, le président Obama a publié la NPR (Nuclear Posture Review), nouvelle doctrine américaine, qui affirme la volonté de réduire le rôle de l'arme nucléaire dans la politique de défense des États-Unis.

Le 28 mai 2010, la conférence d'examen du TNP, à la différence de la conférence de 2005 qui avait été un échec, a examiné trois thèmes importants – désarmement, mesures de non-prolifération, nucléaire civil – qui ont fait l'objet d'un texte final. A également été annoncée la tenue d'une réunion en 2012 pour examiner la possibilité de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN). Là aussi, d'aucuns diront que c'est difficile à imaginer, mais ceux qui auraient annoncé, vers 1980, que le mur de Berlin tomberait, auraient certainement été considérés comme des rêveurs. Tout comme ceux qui auraient envisagé il y a un an la chute de Kadhafi. Le monde progresse aussi par des rêves et des idéaux qui deviennent des réalités.

Enfin, le 5 février 2011, c'est l'entrée en vigueur du traité appelé New Start. Je rappelle que le traité de limitation des armes stratégiques, Start I, avait commencé dès 1991, deux ans après la chute du mur de Berlin. Start II,

prévu en 1993, n'est jamais entré en vigueur. Pour Start III, la négociation n'a même pas commencé, à cause de la rupture du traité ABM par les États-Unis, du fait de leur volonté d'avoir une défense antimissile. Le nouveau traité, New Start, prévoit de réduire, d'ici 2017, le nombre d'ogives à 1 550 pour chacun des deux pays, États-Unis et Russie. Ce traité ne concerne ni les réserves, ni les armes nucléaires tactiques. Il est à noter que ces armes n'ont de tactique que le nom, car ce sont des ogives puissantes qui équivalent, pour chacune d'entre elles, à au moins 10 fois la bombe d'Hiroshima. Elles concernent l'Europe, où se trouvent encore 200 de ces armes détenues par les États-Unis, qui en possédaient auparavant 3000. Elles sont situées sur six bases de cinq pays européens, et elles constituent un réel sujet de débat entre partenaires de l'OTAN et entre Américains et Russes.

Par rapport à la période d'avant 1989, on constate une réelle diminution de l'armement nucléaire, ainsi qu'une volonté de négocier, même si d'énormes difficultés subsistent. Elles sont notamment liées à la situation aux États-Unis et au fait que les Russes n'apprécient pas beaucoup l'idée d'un développement de défenses antimissiles car, disent-ils : « Si nous ne sommes pas vos adversaires, pourquoi voulez-vous installer des défenses antimissiles à proximité de notre territoire ? »

Par ailleurs, le degré d'inimitié et de défiance entre les dirigeants du Pakistan et de l'Inde est élevé, comme j'ai pu le percevoir lors d'un récent colloque international. Je rappelle que ces deux pays, comme Israël, ont un armement nucléaire, mais ne font pas partie des cinq pays autorisés

par le TNP à en détenir (les EDAN, « États dotés de l'arme nucléaire »). Il faut naturellement aussi mentionner la situation particulière de l'Iran et de la Corée du Nord, qui sont pourtant des pays signataires du TNP et qui détiennent, ou sont en voie de détenir l'arme nucléaire.

Pour résumer en quelques mots : une réduction effective des stocks d'armement, une volonté, diverse selon les pays, d'aller plus loin, mais des difficultés quant aux moyens d'aboutir, si ce n'est à la disparition, au moins à la réduction de cet armement nucléaire.

Que pensez-vous de la doctrine française de la stricte suffisance ? Est-elle toujours pertinente ou est-elle dépassée ?

Paul Quilès : Je n'ai jamais compris ce que voulait dire « stricte suffisance », car si c'est suffisant, pourquoi y ajouter l'adjectif « strict » ? Cela voudrait peut-être dire qu'on ne sait pas ce qui est suffisant et on a raison de s'interroger, puisque le nombre de têtes nucléaires françaises était d'environ 200 en 1975. Lorsque j'étais ministre de la Défense en 1986, ce chiffre était de 300. En 1994, il a culminé à 540 et aujourd'hui, le président de la République annonce à nouveau 300. Nous voyons bien que la notion de stricte suffisance a évolué dans le temps ! On nous rétorquera que les matériels sont différents, que sur les quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, il en faut toujours un à la mer, que l'adversaire est différent, mais qui est-il ? La réponse officielle est : « Tout adversaire qui voudrait attenter à nos intérêts vitaux. » Quels sont, alors, ces intérêts vitaux ? Selon la doctrine, il faut rester flou et considérer qu'ils ne

sont pas toujours situés sur notre territoire. Il se pourrait qu'ils se trouvent aussi dans un autre pays, sur un autre continent, et on nous dit que le président de la République pourrait autoriser un tir limité qui serait un avertissement nucléaire.

On voit qu'il s'agit là de questions sérieuses, complexes, mais qui sont malheureusement trop souvent traitées dans des cercles restreints de spécialistes, soit militaires, soit industriels, soit chercheurs. Il n'y a pas de véritable débat, même au Parlement. Quant à l'opinion publique, on l'amuse, avec par exemple ce sondage des téléspectateurs d'une émission télévisée, à l'issue de laquelle on posait la question internet du jour : « Pensez-vous que l'arme nucléaire soit utile ? » En l'absence d'information et de débat préalable, les réponses – oui, non, peut-être, ça dépend... – ne signifieraient naturellement pas grand-chose.

Un mot encore sur ce qu'on appelle le lobby militaro-industriel. Lorsque je suis revenu de ma rencontre à Washington, fin 1985, M. Jean-Luc Lagardère m'a vivement reproché mon opposition à l'IDS (Initiative de défense stratégique), au motif que cela lui ferait perdre des marchés importants. Mais doit-on définir une doctrine nucléaire, ou une doctrine de sécurité en fonction des marchés et du développement de telle ou telle industrie ? Je ne le pense pas, même si je remarque que le lobbying existe fortement aux États-Unis comme en France. Je sais comment les responsables politiques au plus haut niveau, y compris celui dont on dit qu'il décide au-dessus de tout le monde, sont toujours conseillés. Je ne dis pas qu'ils sont mal conseillés, mais qu'ils sont parfois amenés à prendre rapidement des

décisions sur des sujets complexes et techniques, à partir d'informations non vérifiables et en l'absence de débat contradictoire.

Pour résumer, je ne sais pas ce qu'est la « stricte suffisance » et l'on ne m'a toujours pas expliqué à quoi servirait éventuellement le missile M51, dont on a augmenté la portée de 6000 à 9000 km. S'agit-il d'avoir la capacité de dissuader la Chine ? J'aimerais comprendre à quoi sert cette arme dont j'ai entendu vanter les mérites pendant des années et dont je pense que son développement n'entre pas dans le cadre de l'article VI du TNP que la France a signé. Je rappelle que, d'après cet article, « les cinq États détenteurs de l'arme nucléaire doivent engager des discussions, de bonne foi, pour le désarmement nucléaire ». Quand on modernise de cette façon-là, peut-on dire que l'on contribue au désarmement nucléaire ?

Si nous prenons l'option du désarmement nucléaire au sérieux – et nous savons que vous êtes partisan de l'option Global Zero –, comment faut-il s'y prendre pour parvenir à une élimination totale des armes nucléaires sachant qu'il y a la question de confiance qu'on peut avoir avec les détenteurs officiels et officieux ?

Paul Quilès : La première réponse que je ferai consiste à souligner l'importance du facteur temps. Tout discours qui consisterait à envisager une suppression de l'arme nucléaire en quatre ou cinq ans serait du charlatanisme. Cela ne résiste pas au constat de l'état du monde et de l'état du stock d'armes nucléaires. En revanche, il est possible

de se fixer un planning, ce que font un certain nombre de personnalités à travers le monde. Qu'ils soient anciens secrétaires d'État ou anciens ministres de la Défense américains, britanniques, russes ou chinois, tous pensent qu'il faut aller vers la disparition de l'arme nucléaire, non pas en quelques années mais selon un planning envisagé jusqu'à 2030, avec des phases successives.

Ma deuxième réponse est que, pour s'engager dans ce processus, il faut être convaincu que l'arme nucléaire est inutile, dangereuse et coûteuse. Sur ce jugement, il existe des points de vue différents et je pense qu'il faut en débattre. Je ne me satisfais pas de lire par exemple qu'un monde sans arme nucléaire pourrait conduire à un monde plus dangereux, que l'arme nucléaire serait une « assurance vie »... en tout cas pour les pays qui l'ont. Je rappelle à ce propos qu'une des vocations du TNP était au départ de limiter la détention du nucléaire à cinq pays et d'empêcher les autres d'y accéder. Quelques-uns ont pourtant pu s'en doter, d'autres en ont été empêchés, soit par la force (Irak) soit par des négociations (Libye, Afrique du Sud, Brésil).

Je crois que l'information et le débat permettront de montrer que l'arme nucléaire est dangereuse. Cela pourrait commencer à propos de la nécessité de faire disparaître les armes nucléaires tactiques du sol européen. Une campagne internationale doit bientôt démarrer à ce sujet, pour faire pression en ce sens sur l'OTAN et sur la Russie.

Il faut aussi favoriser le multilatéralisme. Le bilatéralisme des accords Start entre la Russie et les États-Unis ne suffit plus, même si ces deux pays détiennent à eux seuls 95 % du stock des arsenaux mondiaux. La démarche

multilatérale est d'ailleurs celle du TNP, qui propose de mettre tout le monde autour de la table en 2012 pour travailler à une dénucléarisation du Moyen-Orient. D'aucuns diront qu'il sera difficile de mettre d'accord l'Iran et Israël. On verra bien... De toute façon, la démarche vers le désarmement imposera de procéder par étapes, en prenant des garanties aux différents niveaux et en imposant des procédures de vérification qui seront fondamentales pour que ce processus puisse arriver à son terme.

Il faut enfin une large information publique, pour qu'une adhésion populaire puisse se manifester. Nous sommes tout de même en démocratie, même si l'on entend souvent dire que l'utilisation du nucléaire ne peut pas s'accommoder d'un processus démocratique. Cela ne doit pas interdire que se tienne un débat sur la pertinence de maintenir un armement nucléaire, afin qu'une pression s'exerce sur les responsables politiques. Souvenons-nous que le nucléaire militaire existe depuis le bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki par les Américains en 1945, qui fit 200 000 morts. Ce fut en réalité une terrible expérimentation en vraie grandeur, puisqu'on sait aujourd'hui, après l'ouverture des archives, qu'il n'était pas nécessaire, le bombardement de Tokyo ayant déjà fait 100 000 morts à Tokyo et mis le Japon à genoux. Depuis soixante-cinq ans, le monde n'a pas vraiment débattu publiquement de l'intérêt de maintenir l'armement nucléaire comme une « arme de non-emploi ». On entend souvent ce mot dans la bouche des ardents défenseurs de l'arme nucléaire, qui affirment aussi que l'arme nucléaire n'est pas immorale puisqu'elle

n'est pas utilisée! Vous apprécierez le sophisme car, dans l'histoire de l'humanité, on ne connaît malheureusement pas d'armes qui n'aient été utilisées, y compris les armes chimiques et biologiques.

III. SOUTIEN À LA DÉMARCHE DE GLOBAL ZERO¹⁰

Malgré les avancées indiscutables de ces dernières années, le processus de désarmement nucléaire risque de marquer le pas. En effet :

- **Aux États-Unis**, l'approche de l'élection présidentielle et les clivages actuels de l'opinion ne sont pas propices à de nouvelles initiatives.

- **En Russie**, les forces nucléaires sont perçues comme un moyen de rééquilibrer l'infériorité des forces conventionnelles et de maintenir le statut de grande puissance du pays. Ce n'est donc pas de ce pays que l'on peut attendre à court terme des initiatives fortes en matière de désarmement.

- **La Chine, le Pakistan et l'Inde**, les deux derniers étant détenteurs de l'arme nucléaire non reconnus par le TNP, paraissent pour leur part se consacrer sans grand bruit au renforcement constant de leurs arsenaux. Le Pakistan bloque même les négociations en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction de la production des matières fissiles.

- **En Europe**, les inquiétudes économiques et financières dominent les débats de politique internationale et rendent inaudible la problématique du désarmement nucléaire.

Dans ce contexte, je considère que l'initiative de Global Zero, à laquelle je m'associe, peut être très utile tout d'abord

10. Intervention au Global Zero Summit de Los Angeles (12 et 13 octobre 2011).

pour attirer l'attention des opinions publiques, tenues à l'écart des débats. L'initiative peut aussi permettre d'obtenir le soutien de nombreuses personnalités marquantes issues de pays et de milieux différents. Enfin, elle permet de contribuer à l'élaboration d'une stratégie conduisant à l'abolition progressive et totale des arsenaux nucléaires.

La proposition de retirer dans un premier temps les armes nucléaires tactiques américaines d'Europe peut accélérer la prise de conscience et conduire à cette négociation multilatérale que Global Zero appelle de ses vœux.

Pourquoi la France ne se sent-elle pas concernée par ce débat? Lorsqu'elle a réincorporé la structure militaire intégrée de l'OTAN, la France a tenu à rester à l'écart du groupe des plans nucléaires, pour marquer l'indépendance de sa posture nucléaire. Sa réticence à l'idée du retrait qui est proposé s'explique par la crainte d'une forme de dénucléarisation d'une partie importante de l'Europe, qui l'empêcherait d'envisager, en cas de crise, d'y déployer ses propres avions dotés de missiles nucléaires. Il y a aussi la crainte que les trois escadrons français d'avions à capacité nucléaire soient considérés, à un moment du débat, comme des armes tactiques et qu'une pression s'exerce pour qu'ils soient abandonnés. Plus profondément, je crois que la France redoute une dévaluation de la fonction de dissuasion nucléaire, dont elle fait la garantie fondamentale de sa sécurité.

Ces arguments ne me semblent pas totalement pertinents. Il est vrai que la mesure proposée réduirait symboliquement le rôle de l'armement nucléaire dans

l'organisation de la sécurité du continent. Mais ce serait aussi le gage, d'ailleurs tout aussi symbolique, d'une moins grande dépendance de l'Europe à l'égard de l'armement nucléaire américain. La France, qui plaide depuis longtemps pour que l'Europe s'en remette moins au protecteur américain, ne pourrait qu'y trouver une confirmation de ses thèses!

Quant à l'inclusion des avions nucléaires français dans la catégorie des armes tactiques, elle méconnaîtrait le fait que les armes nucléaires aéroportées françaises sont stationnées sur le territoire ou sur un bâtiment français. Elles ne peuvent donc pas être assimilées aux armes américaines déployées hors des États-Unis.

Il n'en reste pas moins que, si une négociation russo-américaine sur l'ensemble des armements nucléaires s'engageait et aboutissait à un abaissement significatif des arsenaux, la France et le Royaume-Uni seraient tenus de s'y joindre, sous peine de manquer à l'obligation de désarmement que ces pays ont contractée en adhérant au TNP.

Toutefois, pour qu'elle ait des chances réelles de succès, il faudra que soit conclue une entente entre la Russie et l'OTAN sur la défense antimissile balistique. À cet égard, on ne peut que s'inquiéter de la mise en place par les États-Unis, sans un dialogue adéquat avec la Russie, d'un puissant radar dans le sud-est de la Turquie et d'intercepteurs de type SM-3 dans le sud de la Roumanie et en Pologne. Je pense que la France, qui partage avec la Russie le souci que la défense antimissile ne porte pas préjudice à la crédibilité de sa dissuasion, pourrait jouer un rôle actif de médiation dans le rapprochement des points de vue russe et alliés.

Mais, pour devenir un acteur plus dynamique du désarmement nucléaire, la France devra réviser sa propre doctrine. Le discours français sur la dissuasion ne peut rester immuable, alors que la situation stratégique a changé du tout au tout. Il va falloir reconnaître expressément que l'arme nucléaire a perdu la fonction fondamentale qu'elle exerçait pendant la guerre froide, dès lors que la France et l'Europe ne sont plus exposées à une menace d'agression massive.

IV. LES ARMES NUCLÉAIRES ET LA SÉCURITÉ EUROPÉENNE¹¹

Le titre du panel, « l'évolution du rôle des armes nucléaires dans la sécurité européenne », m'a laissé perplexe parce qu'il fait l'impasse sur plusieurs questions préalables, impossibles à traiter en quelques minutes, mais que je vais quand même énoncer :

- quelles sont les menaces auxquelles est confrontée (et risque d'être confrontée) l'Europe ?
- qui est chargé d'assurer la sécurité de l'Europe ? Les États, l'Union européenne, l'OTAN, les États-Unis ?
- quels sont les moyens à mettre en œuvre ?

Le document d'actualisation du « livre blanc de la défense et de la sécurité nationale¹² » (élaboré en 2008), qui est connu depuis peu, donne des indications intéressantes sur la situation actuelle du monde et les évolutions fortes constatées depuis quatre ans. Il en tire des conclusions sur la façon de faire éventuellement évoluer la posture stratégique de la France. Je ne les partage pas tout à fait, notamment parce

11. Intervention au séminaire de l'IRIS du 5 mars 2012 dans le panel sur « l'évolution du rôle des armes nucléaires dans la sécurité européenne ».

12. *Défense et sécurité nationale, le livre blanc*, La Documentation française/Odile Jacob, 2008.

qu'on ne voit pas apparaître d'évolution quant au rôle de l'armement nucléaire. La formule classique est reprise, de manière quasi incantatoire : « La dissuasion nucléaire apporte la garantie ultime que notre indépendance nationale et notre autonomie de décision seront préservées en cas d'agression étatique contre nos intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme ». Le chapitre intitulé « Le maintien de notre autonomie stratégique comme ligne directrice » (page 54) est d'ailleurs explicite par son seul énoncé.

S'agissant des moyens à mettre en œuvre pour assurer et garantir la sécurité, il est évident – même si certains discours tendent à le faire oublier – que les moyens militaires ne sont qu'une partie de la réponse. Il y a les moyens civils, les moyens financiers, la lutte contre le sous-développement et, bien sûr, la diplomatie, dont la mission est de « mettre en musique » ces différents outils.

Pour en revenir aux moyens militaires et au rôle que joue l'armement nucléaire dans la sécurité européenne, je dirai clairement, quitte à vous choquer, que c'est une gêne. Il s'agit d'un « héritage du passé », dont nous ne savons pas encore comment nous débarrasser.

Évidemment, la difficulté pour « créer un monde sans armes nucléaires » est celle de la phase intermédiaire et de la traduction concrète de cette intention, compte tenu de la volonté des États de ne pas se démunir, de défendre avant tout leurs intérêts et des avis divergents sur la meilleure façon de lutter contre le danger majeur de la prolifération nucléaire.

La proposition faite par certains de retirer dans un premier temps les armes nucléaires tactiques américaines

d'Europe peut être une sorte de « porte d'entrée » dans l'incontournable négociation multilatérale sans laquelle le désarmement nucléaire ne se fera pas. Je voudrais à ce propos résumer très brièvement la position du mouvement Global Zero, que j'approuve et dont j'ai signé l'appel.

LA PROPOSITION DE GLOBAL ZERO

Elle part du constat que les armes nucléaires tactiques russes et américaines stationnées en Europe ont perdu leur utilité militaire, ce dont tout le monde convient. Elles ne représentent plus que le symbole politique de la cohésion de l'OTAN. De plus, leur déploiement est synonyme de risques et de dépenses, pour un bénéfice très hypothétique.

Cet arsenal peut être considérablement réduit dans le cadre d'un nouvel accord bilatéral exhaustif conclu entre les États-Unis et la Russie. Cet accord devra porter sur toutes les catégories d'armes nucléaires, sans exception et plafonner leur nombre de façon globale. Il doit imposer des limites qualitatives et quantitatives et contenir des dispositions vérifiables concernant le retrait des armes nucléaires tactiques russes et américaines des bases de combat opérationnelles et leur rapatriement au sein d'installations nationales de stockage, situées sur leur territoire respectif.

Pour Global Zero, le fait d'intégrer à cet accord bilatéral exhaustif avec la Russie le retrait des dispositifs nucléaires tactiques américains basés en Europe servirait les intérêts de l'OTAN, comme ceux de la Russie, en matière de sécurité. Cette démarche permettrait de réduire les risques, de promouvoir une nouvelle architecture de sécurité en Europe

fondée sur la coopération et la transparence, et d'accélérer les négociations bilatérales et multilatérales sur l'élimination des armes nucléaires en vue d'atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires.

QUE DEVRAIT FAIRE LA FRANCE ?

J'ai eu l'occasion¹³ de contester la pertinence des arguments utilisés pour expliquer le désintérêt de la France à l'égard de ce débat. Mais, au-delà de ces considérations, je pense que le discours français sur la dissuasion doit évoluer, parce que notre monde est si différent de celui de la deuxième moitié du xx^e siècle. Comment se fait-il qu'on ne puisse pas se dégager de cette sorte de pensée unique, faite de dogmes crispés sur des certitudes et des concepts qu'on ne peut ni ne doit discuter (« l'assurance vie », « la stricte suffisance », « la paix nucléaire », « l'ultime avertissement »...)? Comment se fait-il qu'on n'ose pas imaginer, en dehors des cercles d'initiés, les conséquences apocalyptiques de l'utilisation de ces armes (dites de « non-emploi »).

L'arme nucléaire n'a plus la fonction fondamentale qu'elle exerçait pendant la guerre froide. Aujourd'hui, notre arsenal nucléaire n'a comme seule fonction que de garantir contre une agression nucléaire. Il me semble donc souhaitable d'envisager de nouvelles mesures de réduction, en abandonnant la démarche unilatérale dont la France a fait jusqu'à présent un axiome. Elle ne doit plus refuser par

principe de s'engager à terme dans un cadre multilatéral de discussion avec les autres puissances nucléaires reconnues. C'est ainsi qu'elle contribuera positivement à l'amélioration de la sécurité en Europe.

13. Voir chapitre 3, « Soutien à la démarche de Global Zero ».

V. LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE¹⁴

LE COMPROMIS DU TNP

La prolifération nucléaire constitue le principal risque pour la sécurité du monde. Jusqu'à présent, elle a pu être endiguée grâce aux dispositifs mis en place sur le fondement du traité sur la non-prolifération¹⁵ (TNP), mais le bilan de sa mise en œuvre est mitigé, notamment parce que trois puissances nucléaires de fait – Israël, l'Inde et le Pakistan – n'y participent pas. Ce traité repose sur un compromis global entre les États dotés de l'arme nucléaire et les États non dotés de cette arme, qui vise à en atténuer le caractère discriminatoire¹⁶.

C'est ainsi qu'à l'obligation des pays non nucléaires de ne pas acquérir l'arme nucléaire (article II) correspond une

14. Tribune publiée dans *Le Figaro* du 20 avril 2010 sous le titre « Désarmer et lutter contre la prolifération » et interview sur le site de terraeco.net

15. Ce traité, à l'origine essentiellement conçu pour écarter toute éventualité d'armement nucléaire allemand, est devenu quasi universel dans les années 1990 (la France l'a ratifié en 1992). Il a été prorogé pour une durée indéfinie en 1995.

16. Le TNP est discriminatoire, dans la mesure où il reconnaît à cinq pays un droit à l'armement nucléaire qu'il refuse aux autres signataires. C'est la raison pour laquelle la France a longtemps refusé d'y adhérer.

double obligation à la charge des pays nucléaires :

- respecter le droit des pays non nucléaires à l’usage pacifique de l’énergie nucléaire (article IV) ;
- mener « de bonne foi » des négociations de désarmement nucléaire (article VI).

Le renforcement des garanties qu’offre le TNP implique dès lors des progrès en matière de désarmement nucléaire. La reconnaissance du droit des pays non nucléaires au développement des usages pacifiques de l’énergie nucléaire soulève cependant de grandes difficultés. Les technologies nucléaires civiles et militaires présentent en effet un large tronc commun et l’ensemble complexe de règles internationales instituées n’a pas mis un terme aux craintes de prolifération. Des soupçons d’activités illicites ont pesé sur plusieurs pays signataires (Corée du Nord, Irak, Syrie, Iran).

En outre, des pays disposant d’un savoir-faire important dans le domaine nucléaire civil comme l’Égypte, l’Algérie, la Syrie ou le Brésil s’opposent à l’extension du système de vérification mis en œuvre par l’Agence internationale de l’énergie atomique (AIEA). Ils estiment ne pas être tenus d’accepter des mesures de vérification contraignantes tant que les États dotés d’armes nucléaires ne s’acquittent pas de leurs obligations de désarmement.

L’ÉVOLUTION DES ÉTATS-UNIS

L’importance du nouvel accord Start de réduction des armements nucléaires stratégiques ne réside pas dans les limites qu’il impose, puisque les plafonds fixés ne sont pas très éloignés du niveau atteint par les arsenaux

des deux puissances¹⁷. Sa portée réside surtout dans les mesures de vérification et d’information mutuelle qu’il prévoit et qui sont de nature à renforcer la confiance et la transparence sans lesquelles la dynamique de désarmement ne saurait être maintenue. Pour que l’accord marque un réel progrès, il est essentiel que les présidents américain et russe obtiennent sa ratification rapide et s’engagent à de nouvelles réductions, non seulement dans le domaine des armes stratégiques mais aussi dans celui des armes tactiques.

Des incertitudes subsistent cependant sur les prochaines initiatives du président Obama. Quelle forme précise aura l’engagement que viennent de prendre les États-Unis de ne pas menacer les pays non nucléaires respectant le TNP d’un emploi de l’arme nucléaire? Ceux-ci s’engageront-ils de tout leur poids dans la négociation d’un traité “*cut off*”, d’interdiction vérifiée de la production de matières fissiles à usage militaire? On peut par ailleurs craindre que le Sénat américain persiste dans son refus de ratifier le traité d’interdiction complète des essais nucléaires (TICE), bloquant ainsi son entrée en vigueur.

Le bilan de l’administration Obama en matière de désarmement risque dès lors d’être insuffisant pour garantir le succès de la conférence d’examen du TNP, qui doit se tenir au siège des Nations unies du 3 au 28 mai 2010.

17. En raison notamment des règles de comptage des têtes nucléaires, les bombes et les missiles transportés par chaque bombardier étant comptés comme une seule tête.

L'enjeu de cette conférence est pourtant capital, puisqu'il s'agit de prévenir une crise du régime de non-prolifération.

Parallèlement, les décisions prises au cours du sommet mondial sur la sécurité nucléaire des 12 et 13 avril 2010 pour mieux coordonner les efforts nationaux de lutte contre les détournements de matières fissiles à des fins illicites ne pourront donner les résultats attendus que si les pays non nucléaires y coopèrent pleinement. Cette coopération dépendra elle-même des engagements pris par les pays nucléaires dans le domaine du désarmement.

QUEL RÔLE POUR LA FRANCE ?

Dans cette situation indécise, la France ne doit pas rester inerte. Elle pourrait par exemple, conjointement avec les autres pays membres de l'Union européenne, prendre des initiatives, afin de prolonger la dynamique engagée par le président Obama :

1. Reconnaître que l'arme nucléaire a perdu la fonction fondamentale qu'elle exerçait pendant la guerre froide, dès lors que la France et l'Europe ne sont plus exposées à une menace d'agression massive. Le discours français sur la dissuasion ne peut rester immuable, alors que la situation stratégique a changé du tout au tout.

2. Redéfinir en conséquence le rôle de l'arme nucléaire dans la stratégie de sécurité nationale. Selon le discours officiel, la dissuasion nucléaire est la « garantie ultime de l'indépendance nationale et de l'autonomie de décision » de la France. À l'évidence, cette garantie ne pourrait être mise en œuvre que dans l'hypothèse, devenue improbable,

d'une agression massive contre les intérêts vitaux du pays. Seule une attaque menée avec des armes de destruction massive justifierait une riposte nucléaire. L'arsenal de la France ne dissuade donc de fait qu'une agression nucléaire. La détermination de son volume sur la base du principe de « stricte suffisance » devrait être révisée à la baisse, dans la mesure où sont confirmées la réduction des arsenaux des autres puissances nucléaires et la fiabilité du régime international de non-prolifération.

3. Examiner la possibilité de souscrire à un engagement de non-usage en premier de l'arme nucléaire, ce qui n'a pas été possible du temps de la guerre froide en raison de la supériorité du Pacte de Varsovie dans le domaine des armements conventionnels.

4. Accéder à la demande des pays non nucléaires tendant au renforcement des « assurances négatives de sécurité » données par les pays nucléaires. Il s'agirait de s'engager, sous la forme d'un instrument juridique international, à ne pas user de l'arme nucléaire contre un pays non nucléaire.

5. Accepter explicitement la perspective d'un monde sans armes nucléaires à une double condition : la mise en œuvre d'un processus vérifié et ordonné de réduction de tous les arsenaux nucléaires existants jusqu'à leur élimination et le renforcement du régime de non-prolifération, afin d'empêcher toute apparition d'un nouvel État nucléaire, au besoin par la contrainte.

6. Améliorer la transparence des arsenaux existants, en s'engageant, à l'exemple du Royaume-Uni, dans une politique de transparence accrue concernant le niveau et la nature de ses propres arsenaux nucléaires.

7. Accepter des contraintes négociées sur le niveau et la nature des armements nucléaires détenus par la France. Compte tenu de la disproportion entre les différents arsenaux nucléaires¹⁸, la France ne peut pas aujourd'hui entrer dans une négociation de désarmement nucléaire. Elle pourrait toutefois accepter, au besoin par traité, de geler le niveau de son armement, en réduisant l'ampleur des modernisations en cours.

8. Proposer à l'OTAN que le nouveau « concept stratégique » en discussion intègre la nécessité d'une négociation américano-russe sur l'élimination des armes nucléaires tactiques¹⁹.

9. Organiser une démarche européenne auprès des États-Unis pour leur demander instamment de ratifier le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). En faire un thème majeur des discussions transatlantiques.

10. Demander, dans un cadre européen, l'ouverture immédiate de négociations sur l'institution d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient.

C'est ainsi, grâce à des efforts simultanés pour lutter contre la prolifération et pour promouvoir le désarmement nucléaire que prendra tout son sens la résolution 1887 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui affirme vouloir « créer les conditions pour un monde sans armes

nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ».

18. La Russie et les États-Unis détiennent plus de 95 % des arsenaux existants.

19. La France pourrait appuyer la demande de quatre pays (Allemagne, Pays-Bas, Belgique et Norvège) tendant au retrait d'Europe des 200 à 300 armes tactiques américaines actuellement destinées à armer des avions de combat européens.

VI. COMMENT PARLER DU DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE ?²⁰

Il était question du désarmement nucléaire l'autre soir à Albi²¹. Ce ne devait pas être un sujet très médiatique, puisque les médias n'étaient pas là... Pourtant, l'amphithéâtre de la faculté était bondé et, pendant toute la soirée, on a entendu les représentants des partis de gauche exprimer leur point de vue et débattre avec la salle, parfois avec passion, de la paix, de la guerre, de l'armement nucléaire, de l'ONU, de l'OTAN...

Certains ironisent sur la prétendue inutilité de telles manifestations et le caractère parfois incantatoire de quelques proclamations auxquelles elles donnent lieu. Ils ont tort, car le débat est toujours utile en démocratie, particulièrement lorsque le sujet abordé ne fait pas partie des « figures imposées » par le monde médiatique et auxquelles se plie trop souvent le monde politique.

Pour ma part, j'ai essayé de replacer la question dans son contexte historique, rappelant l'espoir qu'avait fait naître la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989 : celui

20. Sur le blog de Paul Quilès, <http://paul.quiles.over-blog.com> (18 décembre 2011).

21. Réunion publique à l'invitation de l'Appel des Cent, du COT et du MAN, animée par Patrice Bouveret, directeur de l'Observatoire des armements.

de la fin de la course aux armements²² et de l'ouverture d'une période favorable à la paix et au développement de la démocratie. Espoir déçu lorsque l'on observe la succession impressionnante de conflits qui ont ravagé le monde depuis vingt-deux ans : Serbie, Kosovo, Rwanda, Tchétchénie, Irak, Géorgie, Afghanistan, Israël/Palestine, Soudan, région des Grands Lacs...

J'ai souligné que, plus que jamais dans la période de grave crise que traverse le monde, il va falloir que les gouvernants sachent faire preuve :

- de leur capacité à apporter des réponses claires à des populations inquiètes et de plus en plus excédées par les inégalités et les injustices, afin d'éviter qu'elles écoutent, comme en d'autres temps, les sirènes de la démagogie et de l'autoritarisme ;

- d'une grande prudence dans les relations internationales ;

- d'une ferme volonté d'explorer toutes les voies qui apaisent les conflits : l'aide au développement, le soutien à la démocratie, le désarmement.

Concernant ce dernier point, j'ai constaté que, malgré des avancées réelles en termes de réduction des arsenaux nucléaires²³, le processus de désarmement avançait trop lentement et que de nombreux blocages subsistaient.

22. Le nombre de têtes nucléaires a triplé en trente ans, entre 1960 et 1990.

23. Les arsenaux nucléaires sont passés en vingt ans de 70 000 armes à 23 000... ce qui représente encore l'équivalent de 450 000 bombes d'Hiroshima.

Les principales menaces pour la sécurité du monde sont celles du terrorisme et de la prolifération nucléaire, qui appellent d'autres réponses que l'armement nucléaire : application du traité sur la non-prolifération, contrôle de la production d'uranium enrichi et de plutonium, création de Zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN)²⁴, mise en vigueur du traité d'interdiction des essais nucléaires, convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire...

Le désarmement nucléaire est donc une nécessité, non seulement parce que cette arme est inutile et coûteuse (100 milliards de dollars/an, pour les neuf pays détenteurs de l'arme nucléaire), mais aussi parce qu'elle est dangereuse. On sait en effet maintenant qu'au cours de la guerre froide, son emploi a été envisagé à une vingtaine d'occasions et qu'à deux reprises (crise de Cuba en 1962, guerre du Kippour en 1973), il s'en est fallu de peu que des frappes nucléaires soient mises en œuvre.

Le désarmement nucléaire ne se réalisera effectivement que si les pays nucléaires – dont la France, trop timide jusqu'ici – engagent des démarches multilatérales, se fixent des étapes et acceptent la mise en place de systèmes de garantie et de vérification.

Il faudra aussi que les opinions publiques, seules capables d'influencer les décideurs (les politiques, mais aussi le lobby militaro-industriel... qui conseille les politiques), se

24. Il existe actuellement six ZEAN. Une réunion des signataires du TNP doit se tenir en 2012 pour examiner la faisabilité d'une ZEAN au Moyen-Orient.

mobilisent, ce qui suppose que soient dénoncés les « faux consensus », notamment sur « l'assurance vie » que représenterait l'armement nucléaire.

C'est parce que je suis convaincu de la nécessité de cette action que j'approuve la démarche de Global Zero et celle d'European Leadership Network (ELN), réseau de personnalités européennes qui agissent en ce sens.

C'est aussi pour cette raison que j'ai rejoint il y a deux ans les « Maires pour la Paix ». Ce réseau, qui comprend plus de 100 communes en France et qui en rassemble 5 000 au niveau mondial, a comme objectif de promouvoir une « culture de paix » et de relayer les campagnes internationales en faveur d'un monde sans arme nucléaire.

VII. DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE ET PROLIFÉRATION²⁵

La stratégie de dissuasion nucléaire n'apparaît plus aujourd'hui comme une réponse adaptée aux principaux risques auxquels font face les États qui la mettent en œuvre. Selon le « livre blanc de la défense et de la sécurité nationale », elle n'a pour objet que « d'empêcher une agression d'origine étatique contre les intérêts vitaux du pays ». On voit mal, dans la situation actuelle, d'où pourrait provenir cette agression.

De plus, un système international dans lequel quelques États nucléaires considéreraient qu'ils ont seuls le droit de détenir un armement supposé leur assurer une garantie absolue de sécurité ne serait pas viable à terme. Les États non nucléaires qui estimeraient que leurs intérêts fondamentaux de sécurité ne sont pas pris en compte dans ce système s'efforceraient alors d'avoir accès à la bombe. Après Israël, l'Inde, le Pakistan, la prolifération s'étendrait de manière irrésistible à l'Iran puis à d'autres pays.

Il y a donc nécessité de se libérer des dogmes de la dissuasion, pour s'orienter vers une politique de sécurité

25. Article publié dans *L'Humanité* du 31 octobre 2009, sous le titre « Il est regrettable que Nicolas Sarkozy oppose désarmement et lutte contre la prolifération ».

coopérative prenant en compte les intérêts légitimes de tous les États. Défense et désarmement doivent être considérés par les puissances nucléaires comme des instruments complémentaires pour la garantie de leur sécurité.

Les nouvelles orientations de la politique étrangère américaine peuvent aider à rétablir la confiance dans des processus de désarmement, vidés de leur contenu par l'équipe Bush. Déjà, les États-Unis et la Russie se sont engagés à conclure un accord pour succéder au traité Start de réduction des armements stratégiques. Celui-ci aura surtout l'avantage de reposer sur un système de vérification, qui autorisera de nouveaux progrès vers une réduction contrôlée des armements. L'administration américaine s'est aussi fixé deux priorités : la ratification du traité d'interdiction complet des essais nucléaires et la négociation d'un traité d'arrêt de la production de matières fissiles à usage militaire. Un succès dans ces domaines créerait une véritable vague en faveur du désarmement nucléaire.

La lutte contre la prolifération ne sera cependant crédible et légitime que si elle s'accompagne d'un effort des puissances nucléaires pour « poursuivre de bonne foi des négociations » de désarmement nucléaire²⁶. C'est ce caractère indissociable du désarmement et de la lutte contre la prolifération que vient de reconnaître le Conseil de sécurité de l'ONU²⁷.

Il est regrettable que Nicolas Sarkozy ait, à cette occasion, semblé opposer désarmement et lutte contre la prolifération, laissant entendre que seule la seconde répondait à une urgence réelle. Une telle position ne peut qu'entretenir l'idée, chez beaucoup de dirigeants de pays émergents, que la France cherche avant tout à défendre un monopole²⁸, sans beaucoup de préoccupation pour les intérêts de sécurité légitimes des autres États.

Les progrès du désarmement nucléaire passent aussi par le développement des contrôles sur les matières fissiles. Les négociations doivent porter, dans un premier temps, sur l'arrêt de la production des matières fissiles militaires. À plus long terme, il faudrait aboutir à un contrôle international de cette production. On atteindrait ainsi trois objectifs : une garantie solide contre toute tentative de prolifération, une transparence complète des arsenaux nucléaires et une protection efficace contre le danger de terrorisme nucléaire.

Par ailleurs, si l'on veut persuader l'Inde, le Pakistan et Israël d'adhérer au traité sur la non-prolifération, il faut viser une réduction effective des arsenaux existants jusqu'au plus bas niveau possible, comme cela a commencé à être fait par les États-Unis et la Russie.

Quant à la France, elle pourrait participer plus activement à ces efforts, en entrant dans un processus de négociation sur son armement nucléaire, sans se limiter

26. Comme le prévoit l'article VI du TNP.

27. Résolution 1887, adoptée le 24 septembre 2009 (voir Annexe V).

28. Il s'agit peut-être aussi de justifier une position privilégiée de membre permanent du Conseil de sécurité.

à l'annonce de réduction du potentiel nucléaire français faite par Nicolas Sarkozy en mars 2008²⁹. Elle pourrait également interrompre totalement ou partiellement des programmes de modernisation des arsenaux existants³⁰, ce qui constituerait un pas décisif dans la voie du désarmement.

29. Réduction d'un tiers de la composante aéroportée, fixation d'un plafond de 300 unités pour les têtes nucléaires.

30. La France pourrait par exemple interrompre son programme de missile stratégique M51, qui apparaît plus comme un héritage de la guerre froide que comme un instrument de défense adapté.

POSTFACE

Ces quelques pages se veulent un appel à la réflexion, au débat et à l'action. Certains trouveront probablement la démarche inutile, voire dangereuse. Pensez donc : mettre en cause « le consensus français » sur l'importance de la dissuasion nucléaire, cette « assurance vie », « garantie ultime de notre sécurité » et de nos « intérêts vitaux » !

Je me suis efforcé de montrer que le climat qu'entretient l'utilisation de ces termes est démobilisateur, parce qu'il rend le débat sur ce sujet presque impossible, en dehors des cercles d'experts, militaires ou civils. L'invocation permanente du prétendu consensus sur l'intérêt de l'armement nucléaire anesthésie les politiques et les commentateurs, si bien que le caractère vital des enjeux en cause n'apparaît plus.

Qui s'interroge pour savoir à quoi sert vraiment cette « arme de non-emploi » ? Cette justification d'une arme, présentée comme efficace et même « morale », parce qu'elle ne doit pas servir (le non-emploi), fait la terrible impasse du cas où elle serait mise en œuvre. Les conséquences terrifiantes ne sont jamais évoquées, pour la bonne raison que les théoriciens de la dissuasion proclament qu'il faut rester flou sur les cibles et sur les effets d'un bombardement nucléaire.

Parce que je crois connaître le sujet, que j'ai eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises dans mes diverses fonctions politiques et parce que j'ai moi-même évolué dans mon approche, je ne peux me satisfaire de ce qui entoure la question de l'armement nucléaire : des silences, des

approximations, des contrevérités, des slogans, des arguments d'autorité... qui constituent ce que j'appelle « un mensonge français ».

Je suis heureux de constater que de nombreuses voix et, parmi elles, celles de personnalités internationales éminentes, s'élèvent pour défendre l'idée du désarmement nucléaire. J'ai souhaité présenter brièvement en annexe le cadre d'action des mouvements auxquels elles se rattachent. Leurs prises de position et leurs engagements sont un espoir pour les générations à venir, qui ne peuvent se satisfaire d'un héritage qu'elles contestent, comme l'affirment avec pertinence les trois jeunes étudiants qui ont bien voulu préfacer ce livre.

ANNEXE I

GLOBAL ZERO

Créé en décembre 2008, Global Zero est le plus important mouvement international pour l'élimination des armes nucléaires (www.globalzero.org).

Soutenu par plus de 450 000 citoyens, Global Zero est présent dans plus de 100 universités dans 10 pays différents. Le président Barack Obama, l'ancien président Dimitri Medvedev, le Premier ministre David Cameron, le Premier ministre Manmohan Singh, le Premier ministre Yoshihiko Noda et le secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon apportent leur soutien à Global Zero.

Global Zero a lancé un plan pour l'élimination progressive et contrôlée des armes nucléaires, afin d'aboutir à un accord, le "Global Zero".

Plus de 300 personnalités internationales, dont Paul Quilès, Michel Rocard, Malcolm Rifkind, le général Norlain, Wolfgang Ischinger, Hans Blix, Margaret Beckett, Richard Burt appuient ce plan d'action.

Plan d'élimination des armes nucléaires de Global Zero

Étape 1 (2010-2013)

Suite à la ratification du traité Start, la Russie et les États-Unis vont négocier un accord bilatéral pour réduire leurs arsenaux à 1 000 têtes nucléaires chacun (mise en œuvre d'ici 2018). Les autres pays nucléaires se préparent à

des négociations internationales pour la réduction de l'arsenal mondial.

Étape 2 (2014-2018)

Dans un cadre multilatéral, les États-Unis et la Russie parviennent à un accord pour réduire leurs arsenaux à 500 têtes nucléaires chacun (mise en œuvre d'ici 2021), à condition que tous les autres pays nucléaires acceptent de geler leur stock d'armes nucléaires jusqu'en 2018, puis de procéder à des réductions proportionnelles avant 2021. L'accord établit un système de vérification comprenant :

- des inspections sans avertissement ;
- le renforcement des garanties sur le cycle du combustible nucléaire afin d'empêcher un détournement du matériel à des fins militaires.

Étape 3 (2019-2023)

Dans un cadre multilatéral, les États dotés d'armes nucléaires et capables d'en produire négocient un accord pour l'élimination progressive et contrôlée de toutes les armes nucléaires : l'accord "Global Zero".

Étape 4 (2024-2030)

Les États mettent en œuvre l'accord "Global Zero".

ANNEXE II

MAIRES POUR LA PAIX

Le réseau Maires pour la Paix est né en 1982, à Hiroshima. Il compte aujourd'hui plus de 5000 communes, villes et collectivités territoriales dans 153 pays. Il est apparu en France grâce à l'Institut Hiroshima Nagasaki (IHN), dont les fondateurs, proches de l'organisation japonaise des survivants des bombardements atomiques Hidankyo, ont invité quelques communes françaises à participer, en 1985, à la première conférence mondiale des villes pour la paix à travers la solidarité intercités. Cette conférence se réunit tous les quatre ans. En 2001, elle devient Mayors for Peace (Maires pour la Paix).

L'Association française des communes, départements et régions pour la paix (AFCDRP) a vu le jour en 1997, avec un seul objectif : faire connaître la réalité concrète des bombardements atomiques en considérant que les armes nucléaires menacent aujourd'hui l'ensemble des villes et campagnes du monde, leurs réalisations et leurs populations. En quelques années, sans même disposer d'une structure importante, l'AFCDRP a rassemblé plus de 100 adhérents.

Dans la même période, l'Unesco travaillait à la promotion de la notion de Culture de la paix et l'ONU adoptait plusieurs résolutions qui donnent à l'action pour la paix une base juridique solide, à partir de la Charte des Nations unies (« libérer les générations futures du fléau de

la guerre») adoptée par la France et par tous les États du monde. La loi française donne également aux collectivités locales des compétences en matière de coopération décentralisée et de ce que Cités Unies France (CUF) appelle plus généralement la diplomatie des villes.

L'AFCDRP s'est investie dans la diffusion de la notion de Culture de la paix, après avoir constaté que ses huit grands thèmes structurants recouvraient assez exactement les compétences des collectivités territoriales : l'éducation, le développement économique et social durable, le respect des Droits de l'homme, l'égalité entre femmes et hommes, la participation démocratique, la compréhension, la tolérance et la solidarité, la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances, la paix et la sécurité en général.

L'AFCDRP est donc la branche française du réseau mondial Maires pour la Paix (dont la ville de Malakoff assure une vice-présidence) et elle contribue à la définition, à l'élaboration ainsi qu'au financement mutualisé de ses initiatives et actions. Elle propose aux collectivités locales de s'investir activement en se référant à des campagnes de sensibilisation mondiales telles que *Vision 2020*, qui s'appuie elle-même sur une pétition internationale intitulée « Nos villes ne sont pas des cibles » (projet CANT – *Cities Are Not Targets*) qui a recueilli plus d'un million de signatures. Le projet CANT a été mis à l'honneur par les Nations unies sous la forme d'une exposition permanente : une première pour une organisation de la société civile, au siège de New York, inaugurée par Ban Ki-moon et Michael Douglas.

L'action

L'AFCDRP met à la disposition de ses adhérents des outils d'action susceptibles de leur donner la possibilité d'irriguer et enrichir l'ensemble des politiques publiques locales par des valeurs partagées et reconnues au niveau global. Elle préconise par exemple la mise en place de Programmes locaux d'action pour une culture de la paix (PLACP) dont le déploiement repose sur des actions et des moyens d'action existants. Le site internet de l'AFCDRP (www.afcdrp.com) donne accès à de nombreux exemples construits au fil des années par les acteurs du réseau.

Un réseau reconnu

Le réseau Maires pour la Paix est soutenu par de nombreuses institutions et coopère avec d'autres réseaux de collectivités territoriales. Maires pour la Paix bénéficie du statut de membre consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC). Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) lui a formellement apporté son soutien lors de ses deux derniers congrès, tout comme la Conférence américaine des maires (USCM). L'AFCDRP/Maires pour la Paix France entretient également des relations privilégiées avec de nombreux organismes et ONG.

Celles et ceux qui ont construit l'AFCDRP et veillent à son bon fonctionnement

Première présidente : Marie-Claire Petit-Perrin, conseillère municipale de Malakoff ; Miho Shimma, chargée des relations avec Hiroshima et Nagasaki ; Daniel Fontaine, maire d'Aubagne, président depuis 2001 ;

Dominique Mourier, maire d'Arradon, vice-président ; Franck Demaumont, maire de Châlette-sur-Loing, vice-président ; Jean-Charles Nègre, vice-président du conseil général de Seine-Saint-Denis, vice-président ; Alain Audoubert, maire de Vitry-sur-Seine, vice-président ; Catherine Margaté, maire de Malakoff, vice-présidente du conseil exécutif mondial de Maires pour la Paix ; Michel Cibot, délégué général, initiateur de l'ensemble du projet français ; Alexia Berny, chargée de mission.

Les membres France de l'AFCDRP

Achères – Angers – Aramon – Argentat – Arradon – Aubagne – Audincourt – Auriol – Bagneux – Bagnolet – Beaupréau – Bègles – Belcodène – Bezons – Bobigny – Boissy-Saint-Léger – Carlat – Carmaux – Carnoules – Carrières-sous-Poissy – Châlette-sur-Loing – Champigny-sur-Marne – Châteauroux – Chenôve – Choisy-le-Roi – Clichy-la-Garenne – communauté de communes de Sainte-Maure-de-Touraine – conseil général de Seine-Saint-Denis – conseil général du Val-de-Marne – Cordes-sur-Ciel – Cuges-les-Pins – Dasle – Décines-Charpieu – Dieppe – Dijon – Drefféac – Durtal – Fals – Faussergues – Fontaine – Fontenay-sous-Bois – Gainneville – Gardanne – Gennevilliers – Gentilly – Givors – Gonfreville l'Orcher – Grigny – Harfleur – Ivry-sur-Seine – La Bouilladisse – La Courneuve – Lanne-Soubiran – La Penne-sur-Huveaune – La Plaine-sur-Mer – La Rochelle – La Terrasse – Le Fief-Sauvin – Les Salles-sur-Verdon – Loos-en-Gohelle – Maillé – Malakoff – Malemort-sur-Corrèze – Marcé – Martigues – Mazé – Mitry-Mory – Montigny-lès-Cormeilles – Nanterre – Oradour-sur-Glane – Pellouailles-les-Vignes –

Poitiers – Pont-Sainte-Maxence – Roquevaire – Roussillon – Saint-Apollinaire – Saint-Denis – Saintes – Saint-Georges-des-Sept-Voies – Saint-Germain-du-Puy – Saint-Jean-d'Aulps – Saint-Jean-des-Mauvrets – Saint-Juéry – Saint-Lézin – Saint-Pierre-des-Corps – Saint-Pierre-d'Oléron – Saint-Marcel-Campes – Saint-Ouen – Saint-Philbert-en-Mauges – Saint-Sauveur – Saint-Savournin – Saint-Zacharie – Sainte-Tulle – Salaise-sur-Sanne – Sanary-sur-Mer – Septèmes-les-Vallons – Soues – Saint-Philbert-du-Peuple – Stains – Saint-Martin-d'Arcé – Taverny – Tours – Treillières – Trignac – Tulle – Unieux – Valenton – Varennes-Vauzelles – Vaulx-en-Velin – Vénissieux – Vezins – Vielmur-sur-Agout – Villejuif – Villers-la-Faye – Villetaneuse – Viry-Châtillon – Vitry-sur-Seine.

ANNEXE III

LE RÉSEAU DES PARLEMENTAIRES POUR LA NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE ET LE DÉSARMEMENT

par Jean-Marie Collin, directeur France du réseau et consultant indépendant³¹

À l'image de l'interdépendance de l'économie mondiale, les parlementaires français, néo-zélandais, russes, mexicains ou encore japonais œuvrent ensemble pour la promotion du désarmement nucléaire. Un rôle que le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a souhaité souligner lors d'une conférence internationale sur le désarmement organisé par le réseau des parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND)³² : « Après des décennies de travail, il est clair qu'un vrai changement ne viendra que grâce à une pression forte et répétée de l'opinion publique, à une échelle mondiale, et depuis la base. C'est pourquoi vous avez un rôle si crucial : la voix des législateurs doit être au centre du débat. »

Les parlementaires votent les budgets, formalisent les obligations de transparence et de responsabilité publiques, discutent les politiques, approuvent les traités, adoptent

31. Animateur du blog « Défense et géopolitique » pour *Alternatives Internationales*. <http://alternatives-economiques.fr/blogs/collin>

32. Voir le site du PNND. <http://www.gsinsitute.org/pnnd/francais.html>

des lois et enfin représentent la voix de leurs citoyens. Ils sont donc bien une pièce maîtresse dans la promotion du désarmement nucléaire, leurs actions de terrain et de fond assurant le bon déroulement et le suivi des règles internationales au niveau national. Par conséquent, les parlements apportent au désarmement non seulement une vision particulière, mais aussi « une approche musclée et une force d'application », comme le précise Sergio Duarte, haut représentant des Nations unies pour le désarmement.

Depuis 2002, le réseau du PNND – forum non partisan – qui regroupe 800 parlementaires sur les cinq continents (80 pays)³³ s'est engagé à prévenir la prolifération et à promouvoir le désarmement nucléaire. Son action se réalise principalement à travers la mise en place de rencontres, d'échanges entre législateurs de différents pays possédant ou non des armes nucléaires, contribuant ainsi à améliorer le dialogue et la mise en œuvre de pourparlers comme de résolutions pour améliorer la sécurité internationale. L'importance du rôle et du travail du PNND fut reconnue en 2009 par la fondation Right Livelihood qui honora le coordinateur global de ce réseau, le Néo-Zélandais Alyn Ware, en lui remettant un Right Livelihood Award, communément appelé prix Nobel alternatif. À ce titre, le PNND a su, au cours de toutes ces années, multiplier les initiatives concernant :

- la création de zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient (rencontre de parlementaires iraniens), en Asie du nord-est (conférences entre parlementaires japonais et coréens), en Arctique dans le but de prévenir toute militarisation de cette zone ;
- l'adoption de résolutions au sein de différentes instances internationales comme la résolution adoptée lors de la 120^e Assemblée de l'UIP (10 avril 2009) : « Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, et assurer l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires : le rôle des parlements » ;
- encourager le processus d'adoption du plan en cinq points du secrétaire général Ban Ki-moon ;
- multiplier les initiatives de rencontres entre parlementaires (français et britanniques en novembre 2010).

Cette dynamique de travail mise en œuvre par le PNND est unique au monde. Une approche qui semble logique, selon le Canadien Douglas Roche³⁴, étant donné la dynamique du désarmement nucléaire à laquelle le législateur est et sera de plus en plus confronté : « C'est un mouvement social, un mouvement qui est mature, que rien ne peut arrêter. La fin de l'esclavagisme, celle du colonialisme, celle de l'apartheid sont des exemples de mouvements sociaux, qui ont été en premier lieu rejetés par les dirigeants politiques.

33. Depuis 2009, le PNND dispose d'un représentant en France. Actuellement, cette branche française regroupe un total de 14 parlementaires français (sénateurs, députés et députés européens), toutes tendances politiques confondues.

34. Président international de l'Initiative des puissances moyennes (*Middle Powers Initiative*), président de Pugwash Canada, président de l'Association canadienne des Nations unies et conseiller spécial sur le désarmement et la sécurité de la délégation du Saint-Siège à l'ONU.

Alors que ces idées commençaient à s'enraciner dans les opinions, celles-ci ont été vigoureusement opposées jusqu'à ce qu'elles deviennent – à force de persistance – une posture reconnue, une norme pour un nouvel ordre social.»

2012, passation de pouvoir atomique

La communauté internationale et donc la France n'ont ainsi pas d'autre choix que de se préparer à cet avènement, qui deviendra une norme! Or 2012 est une année particulière pour la France, puissance nucléaire officielle, qui va voir ses citoyens s'exprimer pour élire son président, le chef des armées. À cet homme ou à cette femme, qu'ils vont choisir, ils vont donner un pouvoir unique: celui de disposer à tout moment d'un arsenal nucléaire militaire, pour l'utiliser contre un autre État. Si le président devait prendre un jour cette décision effroyable, il la prendrait seul. Sans consultations extérieures, ni réflexions globales. Il n'aurait que quelques minutes pour enclencher un processus de frappe. Face à ce choix d'appuyer sur le bouton nucléaire, il serait donc seul, au regard de sa morale, de son éthique, de ses responsabilités.

Quelques semaines avant cette élection suprême, il apparaît donc fort utile de s'interroger sur ce pouvoir que l'on confère à un homme seul. Une interrogation qui prend d'autant plus de force, lorsque l'on sait que la question de la dissuasion nucléaire en France fait partie de ces domaines qu'il n'est pas admis de débattre et encore moins de contester selon les élites en place.

La raison est toute simple, la dissuasion nucléaire depuis sa mise en œuvre et son activation en 1964 (par les

forces aériennes stratégiques) a été sacralisée au rang de religion d'État. La Bombe est devenue un dogme sacré que nul ne doit remettre en cause, sous peine d'être qualifié de doux rêveur ou d'adversaire de la France. Voici les trois éléments qui composent la trinité de l'armement nucléaire: la sécurité, le prestige et le faible coût. Bien sûr, cette prière particulière à la Sainte Bombe se conclut par un Amen d'un genre particulier, celui du tabou, assurant un silence absolu quant à toute opposition ou plus simplement quant à toute interrogation sur la place et le rôle de cet armement non conventionnel dans la défense de la France.

Comme toute religion, celle-ci a ses icônes, renforçant son aura. Ces hommes, des scientifiques (Bertrand Goldschmidt, Yves Rocard), des militaires (Albert Buchalet, Charles Ailleret, Lucien Poirier, Pierre-Marie Gallois) et des politiques (comme Guy Mollet), ont créé le complexe nucléaire militaire ou mis en œuvre la doctrine de la Bombe. Mais, l'un d'entre eux sort du lot: le général de Gaulle, premier chef d'État à donner l'ordre de tir du premier essai nucléaire³⁵. Conséquence logique, contester la Bombe est perçu par le milieu politique et militaire comme une critique directe à l'égard de ce personnage de l'histoire de France.

35. Ce premier essai nucléaire, baptisé Gerboise bleue, fut réalisé le 13 février 1960 à Reggane, dans le désert du Sahara. La France procéda au total à 210 essais nucléaires (45 atmosphériques et 165 souterrains) à la fois dans le Sahara (du 13 février 1960 au 16 février 1966) et sur les atolls polynésiens français de Mururoa et de Fangataufa (du 2 juillet 1966 au 27 janvier 1996).

Cette sorte de religion d'État permet de comprendre pourquoi à l'heure de la mondialisation, où les idées circulent et se développent rapidement, la France est frappée d'autisme à l'égard de toute réflexion émise par une religion adverse, principalement issue du monde anglophone, celle des abolitionnistes, des promoteurs du Zéro arme nucléaire. Alors, quand très officiellement, un ancien ministre de la Défense – qui se baigna dans les eaux de Mururoa en 1985 après un essai nucléaire souterrain –, également ancien président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale, met en doute l'efficacité et la pertinence de l'armement nucléaire aujourd'hui, il m'apparaît normal, en tant que consultant indépendant et coordinateur pour la France du réseau du PNND, d'approuver sa démarche et d'apporter ici quelques éléments complémentaires aux prises de position de Paul Quilès.

ANNEXE IV

EXTRAITS DU DISCOURS DE BARACK OBAMA À PRAGUE, LE 6 AVRIL 2009³⁶

[...]

L'une des questions sur lesquelles je vais me concentrer aujourd'hui est essentielle pour nos nations, et pour la paix et la sécurité dans le monde : l'avenir des armes nucléaires au ^{xxi}e siècle.

L'existence de milliers d'armes nucléaires est le legs le plus dangereux que nous ait laissé la guerre froide. Il n'y a pas eu de guerre nucléaire entre les États-Unis et l'Union soviétique, mais des générations ont vécu avec la conscience que leur monde pouvait être effacé en un éclair. Aujourd'hui, la guerre froide n'est plus, mais ces armes existent toujours par milliers. Par un de ces étranges retournements de l'histoire, la menace d'une guerre nucléaire mondiale a diminué, mais le risque d'une attaque nucléaire a augmenté. Davantage de nations ont acquis ces armes. Les essais se sont poursuivis. Des marchés parallèles font commerce de secrets et de matériaux nucléaires. La technologie nécessaire pour fabriquer une bombe s'est largement diffusée. Des terroristes sont prêts à tout pour en acheter, en construire ou en voler une. Nos efforts pour contenir

36. Merci au site www.a-tout-prague.com/fr/actualites/le-discours-de-barack-obama-a-prague, qui nous a autorisés à reproduire leur traduction de cet article. DR.

ces dangers se concentrent sur un régime global de non-prolifération, mais si davantage de personnes et de nations enfreignent les règles, nous pourrions atteindre le point où le centre ne peut plus tenir.

Tout le monde est concerné, partout. Une arme nucléaire qui exploserait dans une grande ville – qu’il s’agisse de New York ou de Moscou, d’Islamabad ou de Mumbai, de Tokyo ou de Tel-Aviv, de Paris ou de Prague – pourrait causer la mort de centaines de milliers de gens. Et quel que soit le lieu, les conséquences sur notre sécurité, notre société, notre économie et, en définitive, notre survie seraient sans fin au niveau mondial. [...] Tout comme nous nous sommes dressés au ^{xx}e siècle pour défendre la liberté, nous devons nous dresser ensemble au ^{xxi}e siècle pour vivre libres de toute peur. Et en tant que puissance nucléaire – en tant qu’unique puissance nucléaire ayant eu recours à l’arme nucléaire –, les États-Unis ont la responsabilité morale d’agir. Nous ne pouvons réussir seuls dans cette entreprise, mais nous pouvons la conduire. Ainsi, aujourd’hui, j’affirme clairement et avec conviction l’engagement de l’Amérique à rechercher la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires. Ce but ne pourra être atteint avant longtemps, sans doute pas de mon vivant. Il faudra de la patience et de l’obstination. Mais maintenant, c’est à nous d’ignorer les voix qui nous disent que le monde ne peut pas changer. Premièrement, les États-Unis vont prendre des mesures concrètes en faveur d’un monde sans armes nucléaires.

Pour mettre un terme à l’esprit de la guerre froide, nous réduirons le rôle des armes nucléaires dans notre stratégie

de sécurité nationale et nous inciterons les autres pays à faire de même. Ne vous méprenez pas : tant que ces armes existeront, nous conserverons un arsenal sûr et efficace pour dissuader tout adversaire, et garantir la défense de nos alliés, notamment la République tchèque. Nous allons cependant commencer à procéder à la réduction de notre arsenal.

Afin de réduire nos ogives et stocks d’armes nucléaires, nous négocierons cette année un nouveau traité de réduction des armes stratégiques avec la Russie. Le président Medvedev et moi-même avons commencé ce processus à Londres, et nous chercherons d’ici à la fin de l’année un nouvel accord qui ait force de loi et soit suffisamment audacieux. Cela ouvrira la voie à de nouvelles réductions, et nous chercherons à inclure dans cette entreprise tous les États dotés de l’arme nucléaire. Pour parvenir à une interdiction globale sur les essais nucléaires, mon administration va immédiatement et énergiquement se consacrer à la ratification par le Sénat américain du traité d’interdiction complète des essais nucléaires. Après plus de cinq décennies de pourparlers, le temps est venu que les essais d’armes nucléaires soient définitivement bannis. Pour supprimer les composants nécessaires à la fabrication d’une bombe, les États-Unis vont chercher à établir un nouveau traité qui mette fin de façon vérifiable à la production de matières fissiles destinées aux armes nucléaires. Si nous voulons sérieusement arrêter la prolifération de ces armes, nous devons alors mettre un terme à la production spécifique des matériaux de qualité militaire qui les créent.

Deuxièmement, tous ensemble, nous allons consolider le traité sur la non-prolifération nucléaire comme base

de coopération. Le marché est simple : les pays possédant l'arme nucléaire s'engageront vers un désarmement, ceux qui n'en sont pas dotés ne l'acquerront pas ; et tous les pays pourront accéder à une énergie nucléaire pacifique. Pour étayer le traité, nous devons adopter plusieurs principes. Nous avons besoin de davantage de moyens et d'autorité pour renforcer les contrôles internationaux. Nous demandons des sanctions réelles et immédiates pour les pays qui enfreignent les règles ou qui tentent d'abandonner le traité sans raison valable.

Nous allons construire un nouveau cadre pour une coopération nucléaire civile, comprenant une banque internationale d'approvisionnement en combustible pour que les pays puissent disposer d'une puissance pacifique sans augmenter les risques de prolifération. Chaque nation qui renonce aux armes nucléaires, en particulier les pays en développement mettant en œuvre des programmes pacifiques, devra y avoir accès. Aucune méthode ne pourra aboutir si elle s'appuie sur le refus de droits aux nations qui respectent les règles. Nous devons utiliser la puissance de l'énergie nucléaire au nom de nos efforts pour combattre le changement climatique et pour offrir à tous des perspectives d'avenir.

Nous ne nous berçons pas d'illusions. Certains ne respecteront pas les règles, et c'est la raison pour laquelle il nous faut mettre en place une structure qui garantisse que si une nation est en infraction, elle en assume les conséquences. Ce matin même, l'actualité nous a rappelé que nous devons avoir une approche nouvelle et plus rigoureuse afin de faire face à cette menace. La Corée du Nord

a une fois encore enfreint les règles en testant une fusée qui pourrait servir de missile à longue portée. Cette provocation met en évidence la nécessité d'agir : pas seulement cet après-midi auprès du Conseil de sécurité des Nations unies, mais dans notre détermination à empêcher la dissémination de ces armes. Les règles doivent avoir un caractère contraignant. Les violations doivent être punies. Les mots doivent avoir un sens. Le monde doit se rassembler pour empêcher la prolifération de ces armes. Il est temps aujourd'hui d'avoir une réponse internationale forte. La Corée du Nord doit savoir que la voie vers la sécurité et le respect ne passe jamais par des menaces et des armes illégales. Toutes les nations doivent s'unir pour construire un cadre réglementaire mondial plus puissant. L'Iran n'a pas encore construit une arme nucléaire.

Mon administration cherchera à établir un accord avec l'Iran en s'appuyant sur des intérêts mutuels et un respect mutuel, et nous offrirons un choix clair. Nous souhaitons que l'Iran prenne sa place légitime dans la communauté des nations, politiquement et économiquement. Nous soutiendrons le droit de l'Iran à disposer d'une énergie nucléaire pacifique dans le cadre de contrôles rigoureux. C'est une voie que la République islamique peut adopter. Le gouvernement peut également faire le choix d'un isolement et d'une pression internationale accrue et d'une éventuelle course aux armements nucléaires dans cette région qui augmentera l'insécurité pour tous.

Que les choses soient claires : les activités iraniennes liées aux missiles balistiques et nucléaires constituent une réelle menace, pas uniquement pour les États-Unis, mais

pour les voisins de l'Iran et pour nos alliés. La République tchèque et la Pologne ont eu le courage d'accepter sur leur sol des forces de défense contre ces missiles. Tant que la menace iranienne persistera, nous avons l'intention de maintenir un système de défense antimissile qui soit efficace économiquement et ait fait ses preuves. Si la menace iranienne disparaît, notre sécurité reposera sur des bases plus solides, et le besoin de construction d'une défense antimissile en Europe ne se fera alors plus sentir.

Enfin, nous devons veiller à ce que les terroristes n'acquiescent jamais l'arme nucléaire. Il s'agit de la menace la plus immédiate et extrême pour la sécurité du monde. Des terroristes détenant l'arme nucléaire pourraient se livrer à une destruction massive. Al-Qaïda a dit être à la recherche de la bombe. Nous savons que des matériaux nucléaires non sécurisés sont présents dans le monde entier. Pour protéger nos populations, nous devons agir avec détermination et sans plus attendre. Aujourd'hui, j'annonce un nouvel effort international afin de sécuriser dans les quatre années à venir tous les matériaux nucléaires sensibles dans le monde entier. Nous allons fixer de nouvelles normes, élargir notre coopération avec la Russie, et chercher à obtenir de nouveaux partenariats pour placer ces matériaux sensibles hors d'atteinte.

Nous devons également poursuivre nos efforts pour disloquer les marchés parallèles, détecter et intercepter les matériaux en transit, et utiliser des outils financiers pour déstructurer ce commerce dangereux. Comme cette menace est susceptible de durer, nous devons nous unir pour transformer des mesures telles que l'Initiative de

sécurité contre la prolifération et l'Initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire en institutions internationales durables. Nous allons commencer par la tenue d'un sommet mondial sur la sécurité nucléaire, qui aura lieu aux États-Unis d'ici l'an prochain. Je sais que certains vont se demander si nous sommes en mesure d'agir sur un programme aussi vaste. D'autres vont douter de la possibilité d'une coopération internationale réelle, compte tenu des différences inévitables entre les nations.

[...]

ANNEXE V

RÉSOLUTION 1887, ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU LE 24 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil de sécurité,

Déterminé à œuvrer à un monde plus sûr pour tous et à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'une manière qui promeuve la stabilité internationale, et sur la base du principe d'une sécurité non diminuée pour tous,

Réaffirmant la déclaration de son président adoptée lors de la séance du Conseil tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement, le 31 janvier 1992 (S/23500), notamment la nécessité pour tous les États membres de s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne la maîtrise des armements et le désarmement et d'empêcher la prolifération sous tous ses aspects de toutes les armes de destruction massive,

[...]

1. souligne que toute situation de non-respect des obligations en matière de non-prolifération sera portée à l'attention du Conseil, qui appréciera si cette situation constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, et **souligne** la responsabilité principale du Conseil pour lutter contre ces menaces ;

2. invite les États parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à s'acquitter pleinement de toutes leurs obligations et à honorer leurs engagements au titre du traité;

3. note que les avantages découlant de l'adhésion au traité ne peuvent être garantis aux États parties que s'ils respectent les obligations y énoncées;

4. exhorte tous les États qui ne sont pas parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires de manière à assurer l'universalité de cet instrument dans les meilleurs délais, et, en attendant qu'ils y adhèrent, à en respecter les dispositions;

5. prie les Parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à s'engager, en vertu de l'article VI du traité, à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces de réduction des armes nucléaires et de désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace, et **invite** tous les autres États à se joindre à cette entreprise;

6. engage tous les États parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à coopérer de sorte que la Conférence d'examen du traité, qui doit avoir lieu en 2010, puisse renforcer cet instrument et arrêter des objectifs réalistes et réalisables au titre de chacun des trois piliers du traité que sont la non-prolifération, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et le désarmement;

7. invite tous les États à s'abstenir de procéder à des essais nucléaires et à signer et ratifier le traité d'interdiction

complète des essais nucléaires afin qu'il entre rapidement en vigueur;

8. prie la Conférence du désarmement de négocier dès que possible un traité interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et autres engins explosifs nucléaires, **se félicite** que la Conférence du désarmement ait adopté à l'unanimité son programme de travail en 2009, et **demande** à tous les États Membres de coopérer afin que la Conférence puisse entamer ses travaux de fond sans tarder;

9. rappelle les déclarations faites par chacun des cinq États dotés d'armes nucléaires, dont la résolution 984 (1995) a pris acte, dans lesquelles ceux-ci ont donné aux États non dotés d'armes nucléaires qui sont Parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires des garanties de sécurité contre l'utilisation de telles armes, et **affirme** que ces garanties renforcent le régime de non-prolifération nucléaire;

10. se déclare particulièrement préoccupé par les défis majeurs actuels auxquels est confronté le régime de non-prolifération et sur lesquels le Conseil a agi, **exige** des parties concernées qu'elles s'acquittent pleinement des obligations mises à leur charge par les résolutions qu'il a adoptées sur ce sujet, et **réitère** l'appel qu'il leur a lancé pour qu'elles trouvent rapidement une solution négociée à ces questions;

11. encourage les efforts tendant à assurer le développement de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques par les pays qui cherchent à maintenir ou à renforcer leurs capacités dans ce domaine, dans un cadre propre à réduire les risques de prolifération, qui réponde aux normes

internationales les plus élevées en matière de garanties, de sécurité et de sûreté;

12. souligne que le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reconnaît en son article IV le droit inaliénable des États parties de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles I et II, et **rappelle** à cet égard l'article III dudit traité et l'article II du Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA);

13. invite les États à adopter des mesures nationales plus strictes de contrôle des exportations de matières et de technologies sensibles du cycle du combustible nucléaire;

14. encourage les travaux que l'AIEA mène pour définir des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, y compris des garanties d'approvisionnement en combustible nucléaire et des mesures connexes, comme moyen efficace de répondre au besoin croissant de combustible nucléaire et de services dans ce domaine et de réduire au minimum le risque de prolifération, et **prie** le Conseil des gouverneurs de l'AIEA d'adopter dès que possible des mesures à cette fin;

15. affirme que des garanties efficaces de l'AIEA sont indispensables pour empêcher la prolifération nucléaire et faciliter la coopération dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et, à cet égard:

a. prie tous les États non dotés d'armes nucléaires parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait de conclure immédiatement un accord de garanties généralisées ou un protocole modifié sur de petites quantités de matières;

b. invite tous les États à signer, ratifier et appliquer un protocole additionnel qui, avec les accords de garanties généralisées, constitue un élément essentiel du système de garanties de l'AIEA;

c. souligne qu'il importe que tous les États Membres veillent à ce que l'AIEA continue d'être dotée des ressources et de l'autorité qui lui permettent de vérifier l'utilisation déclarée des matières et installations nucléaires ou l'absence d'activités non déclarées, et que l'AIEA lui fasse rapport à cette fin, selon que de besoin;

16. encourage les États à apporter à l'AIEA la coopération nécessaire pour lui permettre de vérifier si tel ou tel État s'acquitte de ses obligations découlant des accords de garanties, et **affirme** sa détermination à appuyer les efforts déployés par l'AIEA à cette fin, en vertu de l'autorité qu'il tire de la Charte;

17. décide de traiter sans tarder toute notification de retrait du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires adressée par tout État, y compris les événements décrits dans la notification présentée par l'État conformément aux dispositions de l'article X du traité, tout en prenant note des discussions en cours à l'occasion de l'examen du traité en vue d'identifier des modalités par lesquelles les États parties au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pourraient collectivement répondre à toute notification de retrait, et **affirme** que tout État demeure responsable au regard du droit international des violations du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires commises avant son retrait;

18. encourage les États à poser, comme condition aux exportations de matières nucléaires, que l'État destinataire

accepte que s'il met fin à l'accord de garanties conclu avec l'AIEA ou s'en retire, ou si le Conseil des gouverneurs de l'AIEA constate son non-respect de l'accord, l'État fournisseur aurait le droit d'exiger la restitution des matières ou équipements nucléaires fournis avant la dénonciation, la constatation du non-respect ou le retrait, ainsi que de toutes matières nucléaires spéciales produites grâce à l'emploi de tels matières ou équipements ;

19. encourage les États à examiner si un État destinataire a signé et ratifié un protocole additionnel sur le modèle de protocole additionnel lorsqu'ils prennent des décisions concernant des exportations nucléaires ;

20. prie les États de poser, comme condition aux exportations de matières nucléaires, que l'État destinataire accepte qu'au cas où il mettrait fin à l'accord de garanties conclu avec l'AIEA, les garanties continueraient de s'appliquer à tous matières et équipements nucléaires fournis avant une telle dénonciation, ainsi que toutes matières nucléaires produites grâce à l'emploi de tels matières ou équipements ;

21. lance un appel à tous les États pour qu'ils adhèrent à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement de 2005, ainsi qu'à la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire ;

22. accueille avec satisfaction les recommandations formulées en mars 2009 par le Comité créé par la résolution 1540 (2004) pour faire en sorte que les mécanismes de financement existants soient utilisés plus efficacement, y compris en envisageant de créer un fonds de contributions volontaires, et **affirme** qu'il est déterminé à promouvoir la mise en

œuvre intégrale de la résolution 1540 (2004) par les États Membres en garantissant un appui efficace et durable aux activités menées par le Comité ;

23. réaffirme que les États Membres doivent appliquer la résolution 1540 (2004) dans son intégralité en vue d'empêcher l'accès aux armes de destruction massive, aux matériels connexes et à leurs vecteurs, la fourniture d'une assistance ou leur financement, par des acteurs non étatiques, tels qu'ils sont définis dans la résolution, **prie** les États de coopérer activement avec le Comité créé par ladite résolution et l'AIEA, y compris de leur prêter assistance, à leur demande, pour leur permettre de mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1540 (2004) et, à cet égard, **attend avec intérêt** le prochain examen d'ensemble de l'application de la résolution pour en renforcer l'efficacité, et **invite** tous les États à participer activement à cet examen ;

24. engage les États à échanger leurs meilleures pratiques en vue d'améliorer les normes de sûreté et les pratiques en matière de sécurité nucléaire et d'élever le niveau de sécurité nucléaire afin de réduire le risque de terrorisme nucléaire, dans l'objectif de mettre toutes les matières nucléaires vulnérables à l'abri de tels risques dans un délai de quatre ans ;

25. demande à tous les États de gérer de manière responsable et de réduire au minimum autant que possible au plan technique et économique l'emploi de l'uranium hautement enrichi à des fins civiles, y compris en travaillant à convertir les réacteurs de recherche nucléaires et les processus de production de radioisotopes aux fins de l'emploi de combustibles et de cibles d'uranium faiblement enrichi ;

26. exhorte tous les États à se donner les moyens de mieux détecter, décourager et empêcher le trafic illicite de matières nucléaires sur l'ensemble de leur territoire, et **demande** aux États qui sont en mesure de le faire de s'employer à renforcer les partenariats internationaux et les capacités à cet égard ;

27. prie instamment tous les États de prendre chacun toutes les mesures appropriées en accord avec les autorités et la législation nationales, et conformément au droit international, en vue d'empêcher le financement de la prolifération et des transports nucléaires, de renforcer les contrôles à l'exportation, de sécuriser les matières sensibles et de contrôler l'accès aux transferts intangibles de technologies ;

28. se déclare déterminé à surveiller de près toute situation impliquant la prolifération d'armes nucléaires, de leurs vecteurs ou de matériels connexes, notamment à destination ou par des acteurs non étatiques, tels qu'ils sont définis dans la résolution 1540 (2004), et, le cas échéant, à adopter les mesures voulues en vue d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales ;

29. décide de rester saisi de la question.

ANNEXE VI

L'ARMEMENT NUCLÉAIRE DANS LE MONDE

Les chiffres qui suivent sont ceux fournis par l'*Arms Control Association*. Compte tenu du caractère généralement secret de ces données et de la façon dont certains gouvernements traitent ce type d'information, il s'agit souvent d'approximations.

Les cinq pays autorisés à disposer d'un armement nucléaire d'après le Traité sur la non-prolifération (TNP)

- **Chine**: 240 armes ;
- **France**: 300 armes opérationnelles³⁷ ;
- **Russie**: environ 1566 armes stratégiques opérationnelles, 2000 armes tactiques opérationnelles, 7000 armes en réserve ;
- **Grande-Bretagne**: 160 armes stratégiques, stock total de 225 ;
- **États-Unis**: environ 5113 têtes actives et inactives et 3500 têtes en attente de démantèlement. Le stock de 5113 inclut 1790 armes stratégiques déployées, environ 500 armes tactiques opérationnelles et environ 2645 armes inactives.

37. Voir chapitre 1, note 4.

Les pays non autorisés par le TNP

- **Inde**: environ 100 armes ;
- **Israël**: entre 75 et 200 armes ;
- **Pakistan**: entre 70 et 90 armes.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	7
1. Le faux consensus	13
2. Réflexions sur la dissuasion nucléaire	19
3. Soutien à la démarche de Global Zero	33
4. Les armes nucléaires et la sécurité européenne	37
5. Lutter contre la prolifération nucléaire	43
6. Comment parler du désarmement nucléaire ?	51
7. Désarmement nucléaire et prolifération	55
POSTFACE	59
ANNEXES	
I. Global Zero	61
II. Maires pour la Paix	63
III. Le réseau des parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement	69
IV. Extraits du discours de Barack Obama à Prague, le 6 avril 2009	75
V. Résolution 1887, adoptée par le Conseil de sécurité de l'ONU le 24 septembre 2009	83
VI. L'armement nucléaire dans le monde	91

Achévé d'imprimer en avril 2012

sur les presses de la Nouvelle Imprimerie Laballery - 58500 Clamecy

Dépôt légal : avril 2012

Numéro d'impression :

Imprimé en France

La Nouvelle Imprimerie Laballery est titulaire de la marque Imprim'Vert®

